CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

FINANCES ET ÉVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE

AVIS DES COMMISSIONS SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ ET COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA RÉGION RÉUNION

— EXERCICE 2023 —

AVIS ADOPTÉ À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU 26 JUIN 2024

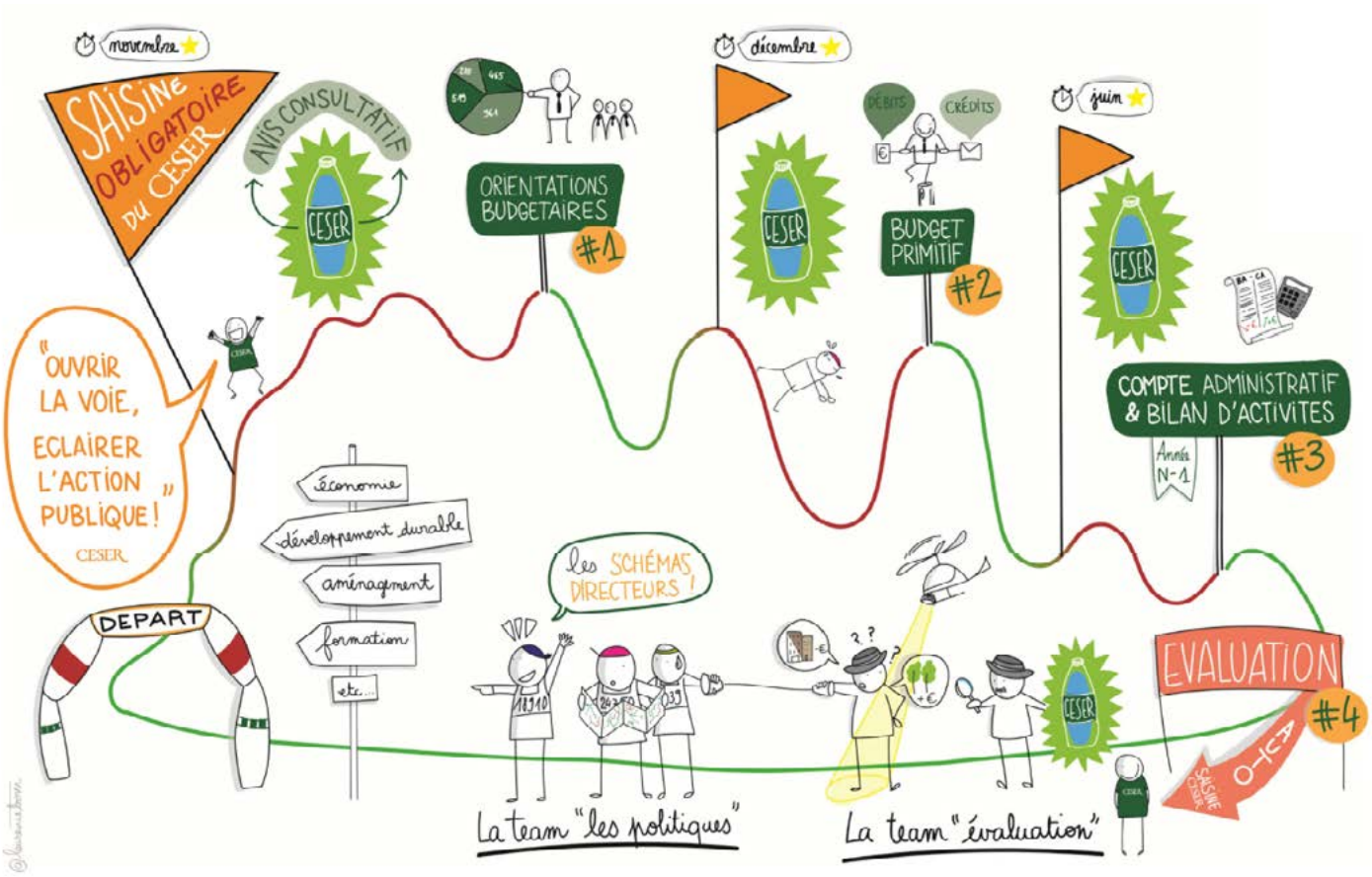

Le parcours budgétaire régional.

MOT DU PRÉSIDENT

Le compte administratif 2023 de la collectivité témoigne d'une exécution financière solide. La maitrise du niveau de la dette a été maintenue par une bonne gestion, tout en menant les interventions prioritaires de la mandature 2021-2028.

Malgré un contexte géopolitique incertain avec la guerre en Ukraine, une légère baisse des hydrocarbures et une inflation élevée ralentissant l'économie, nous observons la continuité de la mise en œuvre du plan adopté en février 2022.

La qualité du service public repose sur des moyens humains, techniques et financiers adaptés. La nouvelle organisation des services a affiché un renforcement et une clarification des missions pour garantir leur efficacité. Dans le domaine de la coopération internationale et régionale, ont été créées les nouvelles directions, l'une dédiée au déploiement de la stratégie de coopération institutionnelle et l'autre dédiée à l'aspect opérationnel de la coopération avec le développement du programme INTERREG VI océan Indien.

La notion de l'intendance a été relevée par le Conseil d'Etat, pilier de l'État de Droit, dans une étude annuelle 2023 [1], dans sa proposition n°8 « doter les politiques publiques des moyens nécessaires et prendre en compte d'emblée les questions d'intendance », comme étant un sujet de grande importance dans la réussite des politiques publiques. L'intendance de la collectivité est en effet essentielle pour le succès d'une action publique performante. Elle doit s'inscrire dans les axes suivants :

1. Approche intégrée et réaliste, en adoptant des moyens proportionnés aux objectifs et intégrer la faisabilité dès la genèse des réformes,

2. Évaluation et ajustement des moyens, en réalisant une prévision adéquate et une évaluation réaliste des ressources pour ajuster les objectifs,

3. Gestion active de la dette, en maintenant un équilibre budgétaire et une gestion active de la dette pour assurer la stabilité financière, garantissant la solvabilité et la crédibilité de la collectivité face à nos partenaires institutionnels et financiers,

4. Apprentissage des expériences passées, en tirant des leçons des succès et échecs pour minimiser les risques et optimiser les stratégies de développement des territoires,

5. Calibrer le temps des actions, en allouant judicieusement le temps à chaque action et intégrant des mesures transitoires pour faciliter l'acceptation des politiques publiques.

6. Efficacité et transparence, en assurant la transparence et la redevabilité pour renforcer la confiance citoyenne et l'efficacité des politiques publiques.

1. Conseil d'État, « Étude annuelle 2023 – 12 propositions pour réussir le dernier km de l'action publique ».

En tant que Conseil Économique, social et environnemental régional (CESER), notre mission, rappelée par la loi NOTRe, est de contribuer à l'évaluation des politiques publiques. À ce titre, nous avons analysé les comptes administratifs 2023 de la Région Réunion dans cet esprit critique et constructif.

« Ouvrir la voie, éclairer la décision, participer à l'action publique »

Le CESER de La Réunion souligne l'importance d'une gestion rigoureuse, d'une évaluation pragmatique des moyens, et de l'apprentissage des expériences passées pour réussir les politiques publiques. Cette approche intégrée et durable renforcera la confiance citoyenne et garantira l'acceptabilité des politiques publiques.

Dominique VIENNE

Le Président

SOMMAIRE

SYNTHÈSE . . . . . P. 7

PREMIÈRE PARTIE

Avis sur les missions transversales du Conseil régional . p. 11

LES MISSIONS TRANSVERSALES

Avis sur les finances et l'évaluation de l'action publique . . . . . p. 12

Observations . . . . . p. 13

Préconisations . . . . . p. 16

Avis sur les territoires, l'Europe et la coopération . . . . . p. 18

Observations . . . . . p. 18

Préconisations . . . . . p. 21

DEUXIÈME PARTIE

Avis sur les axes de la mandature du Conseil régional . p. 27

AXE 1. LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE

Avis sur la qualité de vie, la culture, la solidarité, la formation, l'éducation et la recherche . . . . . p. 28

Observations . . . . . p. 28

Préconisations . . . . . p. 32

AXE 2. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Avis concernant l'économie, l'emploi et l'innovation . . . . . p. 40

Observations . . . . . p. 41

Préconisations . . . . . p. 43

AXE 3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Avis sur l'aménagement durable de l'espace régional . . . . . p. 48

Observations . . . . . p. 49

Préconisations . . . . . p. 51

TABLES

Acronymes et sigles . . . . . p. 56

ANNEXE

Lettre de saisine . . . . . p. 59

SYNTHÈSE

Par courrier en date du 7 juin 2024, le Conseil économique social et environnemental régional (CESER) de La Réunion a été saisi, pour avis, par la Présidente du Conseil régional de La Réunion sur les documents budgétaires suivants qui seront soumis au vote de l'Assemblée plénière du Conseil régional le 28 juin 2024 :

- Budget 2024, projet de budget supplémentaire / décision modificative n° 2 pour exercice 2024,
- Rapport d'activité 2023,
- Comptes de gestion 2023 de la Région Réunion pour l'exercice 2023,
- Comptes administratifs de la Région Réunion pour l'exercice 2023,
- Budget Région, budget principal, annexes et autonomes / affectation du résultat de l'exercice 2023,
- Approbation du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et son rapport environnemental.

Le CESER tient vivement et chaleureusement à remercier les directions et services du Conseil régional pour leur mobilisation, leur disponibilité et la qualité des échanges lors des auditions menées par ses commissions thématiques. Les formations de travail expriment également leur satisfaction envers le Conseil régional pour l'envoi des documents budgétaires dans **un délai raisonnable de trois semaines garantissant un traitement efficace des documents. Cette méthode contribuant à un travail partenarial et plus ambitieux et performant, a permis de structurer le travail en trois phases :**

- le temps des auditions,
- le temps de rédaction,
- le temps du débat et de l'évaluation avec les différentes instances du CESER.

Le CESER, assemblée consultative a toujours encouragé avec sa présidence, les rencontres avec les élus du Conseil régional et les représentants de la société civile organisée, pour mieux comprendre et appréhender les finalités des politiques publiques mises en œuvre, et ce au regard des orientations de la mandature portées par l'assemblée délibérante. Le CESER se félicite ainsi de la présence des élus du Conseil régional, Pascal PLANTE, conseiller régional délégué à l'internationalisation des entreprises, Maya CESARI, conseillère régionale déléguée à l'innovation et à la croissance bleue et Patrice BOULEVARD, conseiller régional aux mobilités durables. Le CESER souhaiterait en ce sens que cette pratique se généralise. Il salue enfin l'intérêt porté par la présidente du Conseil régional, Huguette BELLO et ses élus sur les travaux de l'assemblée consultative et comme la présidente l'avait témoigné dans le livre Blanc des 50 ans du CESER *« la recherche permanente du dialogue et du compromis au service de l'intérêt général, c'est ce qui au fond, fait vivre la démocratie… »*.

Le CESER observe une amélioration constante et notable dans la présentation des documents budgétaires, avec une présentation des moyens alloués par secteur d'intervention, en précisant le nombre d'équivalents temps plein (ETP) mobilisés et les différents montants financiers réalisés pour la mise en œuvre des actions.

L'année 2023 marque la deuxième année de plein exercice budgétaire de la mandature 2021-2028 : un cycle budgétaire très dense, avec le débat des orientations budgétaires le 28 octobre 2022, le vote d'un budget primitif le 15 décembre 2022, ajusté et modifié en cours d'exercice par trois décisions modificatives.

Le CESER souligne que la cartographie des satellites a été présentée dans le document budgétaire. Le conseil a régulièrement sollicité dans ses différents avis la nécessité de transmettre les comptes des satellites pour mieux appréhender et évaluer les engagements financiers portés par ces derniers. La cartographie est un document très intéressant dont la complétude pourrait être accompagnée de données davantage chiffrées, ce qui permettrait au CESER de mieux évaluer le déploiement des mesures des schémas direc-

teurs comme celui de la Nouvelle économie sur le territoire réunionnais. Une matrice pourrait être définie, et ce au service de la gouvernance partagée, en donnant une **clarification des actions menées en fonds propres par la collectivité et celles réalisées par les satellites.** La matrice de la nouvelle économie préciserait ainsi les rôles et les missions des directions opérationnelles du Conseil régional et les actions menées par les satellites dans les secteurs suivants :
- tourisme,
- économie sociale et solidaire,
- foncier économique,
- attractivité du territoire,
- internationalisation et l'innovation des entreprises,
- développement économique.

Le compte administratif traduit l'exécution du budget du 1er janvier au 31 décembre. Le payeur régional dispose du même délai pour comptabiliser les titres et les mandats par l'ordonnateur et ses services. Le compte administratif du budget principal s'élève à 867 M € en mouvements réels en progression de 11 % autour des trois axes stratégiques de la mandature :
- Axe 1. le développement humain et solidaire avec 217,2 M € (+ 1 %),
- Axe 2. le développement économique par l'ouverture vers de nouveaux horizons avec 70,5 M € (+ 23 %),
- Axe 3. le développement durable et la transition écologique avec 252,5 M € (+ 14 %).

Les bons ratios du compte administratif traduisent le plein respect de la volonté de la nouvelle stratégie budgétaire souhaitée et engagée par la mandature depuis 2021. Pour rappel, les deux objectifs principaux de la mandature sont :
- Amorcer le redressement financier la collectivité régionale,
- Mettre en œuvre les projets emblématiques portés par la majorité régionale.

Il est à souligner que malgré ces bons résultats, le CESER comme la collectivité l'a relevé dans son rapport, reste très vigilant compte-tenu des fortes incertitudes pesant sur le chantier de la nouvelle route du littoral (NRL) avec les contentieux en cours et sur l'évolution du nouveau plan de restructuration de la compagnie aérienne Air austral.

L'évaluation des politiques publiques revêt une importance capitale, notamment dans le contexte actuel de transitions et d'incertitudes. Avec l'attribution des compétences en matière de suivi et d'évaluation des politiques publiques aux CESER grâce aux lois portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS), le CESER de la Réunion, dans ses travaux, y contribue activement. C'est d'ailleurs dans ce cadre, que le CESER a publié sa contribution « indicateurs de transformation du territoire » en 2019.

Le CESER encourage fortement la collectivité, chef de file de l'économie, de bien anticiper, actionner et évaluer ses interventions pour créer le plein emploi sur le territoire tout en garantissant le désenclavement social, éducatif, économique et environnemental de la société réunionnaise.

Aussi, le CESER salue la démarche d'évaluation amorcée par le Conseil régional en proposant des indicateurs de réalisations, nonobstant il convient d'aller plus loin dans la démarche, en développant, l'évaluation *in itinere* avec des indicateurs de suivi et *ex ante* avec des indicateurs d'impact pour que les politiques publiques régionales soient évaluées au mieux. Il souligne en ce sens, le projet d'évaluation socio-économique (ESE) mené conjointement entre le CESER, le Conseil régional et cofinancé par l'AFD, qui permettra de mesurer en amont les bénéfices socio-économiques du projet et de choisir l'option politique qui maximiserait les gains pour le territoire. Le CESER considère qu'il faudrait généraliser cette pratique aux projets d'investissement menés par la collectivité régionale, afin de contribuer à l'acceptabilité

des politiques publiques, d'améliorer l'efficience des politiques publiques et de développer la gouvernance politique. Cette visibilité de l'action publique permettrait une totale adhésion des citoyens quant à leur efficacité et efficience sur le territoire réunionnais et son économie, en favorisant la transparence, la gouvernance et la prévisibilité des politiques publiques.

En outre, au vu de l'élaboration du pacte vert, de la transition écologique, sociale, de la planification environnementale en cours, de l'obligation d'établir un budget vert et d'un développement progressif des financements conditionnés à un impact [2] : une démarche de prospective financière incluant l'intégration d'une stratégie verte au sein du plan pluriannuel d'investissement et du plan pluriannuel de fonctionnement (PPI / PPF) est à rechercher. Ceci, en lien avec les stratégies européennes, nationales et les spécificités locales afin de poser les piliers d'un développement durable pour la société réunionnaise de demain [3].

2. Agence française de développement (AFD), « analyse de développement durable », 2022
3. *Institute for climate economics (I4CE)* traduit de l'anglait par : « Institut de l'économie pour le climat », « Collectivités locales : comment financer l'accélération des financements climats », 2023

PREMIÈRE PARTIE

AVIS SUR LES MISSIONS TRANSVERSALES DU CONSEIL RÉGIONAL

Avis sur les finances et l'évaluation de l'action publique

La commission « finances et évaluation de l'action publique » (FEV) remercie les directions du Conseil régional pour l'envoi plus précoce des documents budgétaires ainsi que pour la qualité des présentations qui ont été faites dans le cadre des auditions de la saisine budgétaire. Toutefois, elle regrette l'absence des élus.

La commission souligne que le rapport d'activité et les comptes administratifs (RACA) 2023 est la traduction concrète des actions et des investissements de la collectivité régionale au cours de cette seconde année de pleine mandature.

Le résultat global de l'exercice du budget principal de 2023 est de 49,7 M €. Il est en conformité avec le résultat du compte de gestion constaté par le comptable public.

La commission relève que le RACA 2023 s'inscrit en cohérence avec le projet de mandature 2021-2028 et les orientations budgétaires, notamment, **en respectant la trajectoire voulue de redressement financier de la Région Réunion** tout en maintenant l'investissement sur le territoire. Cette stratégie décline les priorités mises en place dans le PPI / PPF adoptés en octobre 2022. Ces derniers facilitent ainsi la gestion pluriannuelle des engagements et garantissent un meilleur pilotage financier des projets d'investissement. Il conviendrait de présenter en annexe des documents budgétaires sa trajectoire actualisée pour tenir compte des évolutions du contexte dans lequel évolue la collectivité.

Elle note également l'intégration d'une analyse rétrospective des dépenses et recettes depuis 2015, appliquée sur la méthode de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), l'ajout de la cartographie des satellites avec l'intention d'y adjoindre les montants correspondants, ce qui améliore grandement la lisibilité de la mise en œuvre de la politique régionale.

Observations

Une stratégie de redressement financier

La commission relève que l'exercice 2023 du compte administratif, traduction concrète des actions et investissement s'élève à 867,0 M€ (en mouvements réels) soit une progression de 11,0 % par rapport à l'année 2022. Conformément à sa stratégie budgétaire et financière, la collectivité régionale a financé au cours de ce nouvel exercice ses projets sans recourir à l'emprunt dans un contexte de hausse des intérêts et d'évolution des prix à la consommation en 2023 (+ 3,3 %).[4]

Dépenses (mouvements réels)	CA 2022 (M€)	CA 2023 (M€)	Évolution entre 2022 et 2023 (%)
Axe 1. Le développement Humain et solidaire	214,6	217,2	+1 %
Axe 2. Le développement économique par de nouveaux horizons	57,3	70,5	+ 23 %
Axe 3. Le développement durable et la transition écologique	221,3	252,5	+ 14 %
Missions Transversales	286,1	326,7	+ 16 %
Total	**779,3**	**867,0**	**+ 11 %**

Budget principal, de l'exercice 2023 en millions d'euros (M€).

En outre, la commission note en ce sens la bonne réalisation du budget principal 2023 (hors dette), avec une progression totale de 11 % sur l'année 2023. Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement est en progression (de 92,9 % en 2023, contre 84,8 % en 2022). Celui des dépenses réelles de fonctionnement est également en progression (de 93,9 % en 2023, contre 91,6 % en 2022) sans pour autant rattraper le ratio de 96 % atteint en 2021. Globalement, la collectivité est dans ses objectifs.

a. Des recettes en augmentation

La commission observe que le montant des recettes, hors emprunt et reprise des résultats antérieurs s'élève à 826,8 M€ (626,6 M€ en fonctionnement et 200,2 M€ en investissement).[5] Ainsi, les recettes (hors dettes) progressent de 5,3 % par rapport à 2022, soit une progression de (+) 41,9 M€ comprenant essentiellement : 32 M€ de subventions européennes en faveur du programme régional des routes, 5 M€ de rénovations des lycées et 5 M€ de participation de l'État au projet de la NRL. Cette augmentation permet à la collectivité de ne pas recourir à l'emprunt.

Évolution des recettes des comptes administratifs en millions d'euros (M€)	CA 2022 (M€)	CA 2023 (M€)	Évolution (%)
Fiscalité	458,2	475,8	3,8 %
Dotation de l'État	160,5	153,6	-4,3 %
Subventions et participations	139,4	177,9	27,6 %
Produits/autres recettes	23,3	16,8	-27,7 %
Total (hors cessions, recettes exceptionnelles et emprunt)	**781,4**	**824,2**	**5,5 %**
Cessions	0,5	0,095	-79,9 %
Recettes exceptionnelles	2,9	2,5	-16,0 %
Emprunt	10,0	-	-100,0%
Total (hors résultat antérieur comptabilisé au 1068)	**794,9**	**826,8**	**-4,0%**

Évolution des recettes des comptes administratifs en millions d'euros.

La commission observe que la répartition des recettes 2023 est issue à 58 % de la fiscalité, 19 %

4. Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), Flash Réunion, n°252, « Indice des prix à la consommation des ménages », avril 2023 ; Conseil régional de La Réunion, « Projet de rapport des comptes administratifs de l'exercice 2023 », page 6 / 1647.
5. *Ibid,* pages 14 et 17 à 30 / 1647.

des dotations de l'État, 21 % des subventions et participations, 2 % des autres recettes (cessions et recettes exceptionnelles), et (0 %) emprunt.

b. Une évolution des dépenses contenue

La commission note que les dépenses réelles[6] (investissement et fonctionnement) de l'exercice 2023, hors annuité de la dette ont augmenté de (+) 11,4 %, soit 78,6 M €. De manière succincte :

- En section d'investissement, **les dépenses** (hors dette et dépenses retraitées) **s'élèvent à 253,5 M €** soit une hausse des dépenses réelles d'investissement de 39,8 M € (+ 18,6 %) par rapport à l'exercice 2022.
- En section de fonctionnement, **les dépenses** (hors dette et dépenses retraitées) **s'élèvent à 371,9 M € (contre 357,8 M € en 2022),** soit une hausse de + 14 M € (+ 3,9 %) par rapport à l'exercice 2022.

Elle prend note qu'à partir de 2023, pour le calcul des ratios financiers[7] et pour toute la période considérée, la méthode appliquée est celle de la DGCL. La collectivité affiche résolument une démarche visant à augmenter ses marges de manœuvres dans le cadre de la mandature, avec des ratios présentés **hors provisions** avec :

- Un encours de la dette à 1 196 M € sur l'exercice 2023 (soit une diminution de 5 % par rapport à 2022) ;
- Un taux d'épargne brute de 181 M € (en diminution de - 18 % par rapport à 2022) ;
- Une capacité de désendettement (dette / épargne brute) qui s'établit à 6,6 années (contre 5,8 en 2022 et 9,7 en 2021), en dessous de l'objectif de 9 ans fixé pour les régions.

L'exécution budgétaire 2023 est caractérisée par une augmentation des dépenses d'investissement (hors capital de la dette) qui s'élève à 329,8 M €, soit 11,7 % de plus par rapport à 2022[8]. Toutefois, Régions de France dans ses chiffres clefs 2023, a relevé que la collectivité régionale de La Réunion avait prévu une participation (en euros / habitant) inférieure à celles des autres régions ultramarines (hors Mayotte)[9], bien que l'intervention soit supérieure à la moyenne des régions de France[10]. Elle encourage donc la collectivité, chef de file économique, à continuer de faire évoluer la part relevant de l'action économique (13 % en 2023, contre 10 % en 2022).

Un travail prospectif et évaluatif à engager pour préserver les marges de manœuvre de la collectivité[11]

La commission note que la réalisation du budget est conforme à la trajectoire définie. Elle encourage toutefois la collectivité à rester vigilante sur ses marges de manœuvres, en confortant la prospective financière, notamment en améliorant et fiabilisant la PPI / PPF 2023-2030 au regard des évolutions potentielles futures sur les recettes et dépenses, telles que :

- Sur les ressources humaines liées aux départs à la retraite retardés et à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, pouvant impacter les dépenses de fonctionnement ;
- L'anticipation du contexte prospectif incertain liés aux contentieux NRL et à la restructuration d'Air austral ;

6. *Ibid.* p. 14 à 15 et 31 à 38 / 1647.
7. *Ibid.* p. 9 à 10, 16 et 59 à 67 / 1647.
8. *Ibid.* p. 31 à 33 et 35 à 37 / 1647.
9. Région de France, « chiffres clefs 2023 », septembre 2023, p. 50 / 54
10. Conseil régional de La Réunion, « Projet de rapport des comptes administratifs de l'exercice 2023 », page 101 à 107 / 1467.
11. Région Réunion, « Rapport d'activité de l'exercice 2023 », juin 2024, p. 220 / 277.

– Le risque potentiel de perte de recettes issues de la taxe spéciale sur les carburants en lien avec l'électrification croissante du parc automobile et d'une contestation croissante de l'octroi de mer ;
– Sur l'obligation de réaliser un budget vert, et la démarche engagée en ce sens.

La commission en outre observe l'engagement de la collectivité à faire de ses achats un levier de développement social, économique et environnemental, et suit avec attention la démarche d'élaboration du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER), ainsi que l'ensemble des démarches mise en place pour faciliter l'accès à la commande publique auprès des très petites, petites et moyennes entreprises – TPE / PME (la simplification des marchés publics, la réduction des délais paiement, l'allotissement, le sourcing, etc.).

La commission encourage la démarche entreprise d'amélioration des systèmes d'information et d'organisation menée par la collectivité régionale, notamment sur la modernisation de l'action publique, les évolutions des infrastructures techniques et l'amélioration de la qualité de service nécessaire pour répondre aux enjeux : démocratiques, environnementaux de demain et d'appropriation citoyenne.

Enfin, la commission relève la démarche d'amélioration continue dans la présentation du rapport d'activité en intégrant une dimension évaluative par axes. Notamment, la démarche d'intégration d'indicateurs présentés, l'ajout au sein du rapport d'activité des ressources allouées au succès de la politique menée, ainsi qu'un rappel des principaux objectifs poursuivis par typologie de politique, ce qui améliore de manière substantielle la lisibilité du rapport administratif et des comptes administratifs. Elle dénote toutefois l'absence d'indicateurs d'impacts.

Préconisations

Une clarification de l'action régionale pour évaluer son efficience

PRÉCONISATION 1.
Améliorer la lisibilité de la totalité de l'action régionale

La commission encourage la démarche entreprise d'affiner la visibilité sur les satellites de la région. Elle renouvelle sa préconisation de mettre à disposition du CESER les bilans détaillés des entités sous le contrôle de la collectivité, afin d'avoir une meilleure visibilité et lisibilité sur l'ensemble de l'action publique régionale, préalable nécessaire à une évaluation claire de l'ensemble des politiques publiques portées. En outre, il conviendrait de présenter lors des orientations budgétaires 2025 la trajectoire PPI/PPF actualisée, de celle adoptée en octobre 2022.

PRÉCONISATION 2.
Instaurer un logiciel de suivi, de pilotage, d'évaluation des politiques publiques et de gestion des satellites

En vue d'améliorer la lisibilité, la coordination, l'efficience de l'action publique régionale, incluant l'intervention des satellites de la région, la commission préconise de mettre en place au sein de la collectivité un logiciel de suivi, de pilotage et d'évaluation de l'ensemble des politiques publiques menées. Ce dernier permettrait d'une part de piloter les interventions entre les directions et élus référents en lien avec les filières stratégiques par territoire ; d'autre part, il permettrait d'évaluer, le suivi, les résultats et impacts des politiques menées sur le territoire, au travers d'indicateurs propres à chaque politique tel que l'évolution du taux d'emploi, le taux de couverture des aides, l'évolution des entreprises soutenues (etc.). Ceci, afin de maximiser les retombées socio-économiques au profit du territoire.

Une stratégie de redressement financier

PRÉCONISATION 3.
Diversifier les projets d'investissement au profit du développement territorial

La commission encourage la collectivité à diversifier et intensifier davantage la nature des projets d'investissement, notamment dans le domaine économique.

PRÉCONISATION 4.
Faire de l'achat un levier de développement économique, social et environnemental

La commission souligne avec attention la démarche entreprise de réaliser un SPASER et l'insertion de clauses sociales dans ses marchés publics. Elle enjoint donc la collectivité à le doter d'indicateurs d'impact et de suivi afin de pouvoir faire de l'achat un réel levier de développement économique, social et environnemental sur son territoire. À ce titre, pour une meilleure prise en compte de la dimension économique, la commission renouvelle sa préconisation et encourage la collectivité à renouveler ses engagements dans la démarche de stratégie du bon achat (SBA) pour favoriser l'ancrage territorial.

Un travail prospectif et évaluatif à engager pour préserver les marges de manœuvre de la collectivité

PRÉCONISATION 5.
Développer la prospective financière

La commission relève que la fiscalité représente 58 % de la répartition des recettes sur l'exercice 2023. Elle estime qu'une vigilance accrue doit être portée sur la soutenabilité des ressources fiscales de la collectivité. Il est en particulier nécessaire de pérenniser ses outils de fiscalité locale et redistributive. La fiscalité demeure une ressource importante pour les collectivités de La Réunion, et un élément de soutien nécessaire, tant en ce qui concerne les productions locales qui sont soumises à des difficultés liées à leur insularité et leur éloignement, qu'au niveau de son rôle en matière de régularité et d'amortisseur social. De plus, la transition énergétique devrait entraîner une diminution progressive des recettes liées à la taxe sur les carburants.

La commission encourage donc la mise en place d'une réflexion sur les outils fiscaux afin de pérenniser les ressources du Conseil régional. Elle rappelle, en ce sens, la réponse faite par le CESER sur la problématique des carburants, ainsi que les réflexions apportées par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE).

PRÉCONISATION 6.
Bâtir un budget de convergence

Le CESER préconise de mettre en place un budget de convergence et un budget socle, identifiant de manière séparée les recettes et les dépenses relevant des politiques de rattrapage vis-à-vis de la France hexagonale (budget de convergence) des recettes et dépenses communes à toutes les régions de France (budget socle). Le budget de convergence permettrait d'atteindre l'équité entre les territoires de la République, le budget socle permettant de nous comparer dans un principe d'égalité. À ce titre, le CESER propose de réaliser un travail collaboratif pour déterminer les contours de ces deux compartiments.

PRÉCONISATION 7.
Développer l'évaluation des politiques publiques

La commission relève et salue la présence d'indicateurs de résultat dans le rapport d'activité présenté par axe. La commission renouvelle sa préconisation du rapport Indica'ter[12] de préciser des indicateurs de suivi et d'impact des politiques publiques menées au travers des axes stratégiques proposés par la mandature du Conseil régional.

Elle encourage en outre à réaliser des évaluations socio-économiques (ESE)[13] en amont des projets d'investissement afin de maximiser les retombées au profit du territoire.

12. CESER Réunion, « INDICA'TER : les indicateurs de transformation du territoire », 2019.
13. France stratégie, Guide de l'évaluation socio-économique des investissements publics, 2023.

Avis sur les territoires, l'Europe et la coopération

La commission « territoires, Europe et coopération » remercie les directions du Conseil régional pour la qualité des présentations et de la mise en perspective du bilan 2023 avec le projet régional de mandature 2021-2028 à la fois dans les documents formels transmis au CESER ainsi que dans le cadre des auditions de la saisine budgétaire. Toutefois, elle regrette encore une fois de ne pas avoir pu rencontrer les élus du Conseil régional.

Au cours de cette année 2023, les stratégies nationales et européennes, ainsi que la réforme de la diplomatie française et les mesures du nouveau Comité interministériel des Outre-mer (CIOM), ont permis de renforcer le rôle des territoires ultramarins dans les zones Indopacifique et Indianocéanique. En tant que Région ultra-périphérique (RUP) avec une Présidente de Région qui a occupé la présidence de la Conférence des présidents des régions ultra-périphériques (CPRUP) sur la période 2023-2024, La Réunion doit exploiter pleinement son potentiel et ses savoir-faire face à des enjeux de transitions majeurs et contraints pour les RUP insulaires. Les outils de coopération régionale, l'insertion du territoire dans son bassin géostratégique d'influence et son identification européenne revêtent une importance capitale. La commission soutient ces initiatives pour garantir l'épanouissement du territoire dans ce changement de paradigme.

Observations

Répondre à l'enjeu de l'articulation des programmations européennes

La commission prend acte du contexte particulier dans lequel s'est inscrit la fin de programmation des fonds européens 2014-2020 avec les effets de la crise post-*COVID*[14] et de la guerre en Ukraine, l'enjeu d'absor-

14. *Corona virus disease 2019,* traduit de l'anglais par « maladie du virus à couronne survenue en 2019 »

ber rapidement et efficacement le plan de relance *React EU*[15] et enfin, la mise en place et le lancement de la nouvelle programmation 2021-2027.

Dans ce cadre contraint, la commission salue les choix réalisés en amont et l'efficacité de l'Autorité de gestion régionale qui a mobilisé l'ensemble des dispositions règlementaires disponibles et a traité de manière simultanée les deux générations de programmes afin d'optimiser la clôture 2014-2020 d'une part, et de mettre en place tous les outils nécessaires pour débuter la programmation des premiers dossiers 2021-2027 dans les meilleures conditions d'autre part, afin qu'il n'y ait aucune rupture entre ces deux programmations pour les porteurs de projets.

Sur la clôture de la programmation de fonds européen de développement régional (FEDER) 2014-2020, la commission constate le niveau élevé de programmation qui atteint 118 % au 31 décembre 2023 et se satisfait d'un taux de certification prometteur qui devrait atteindre 103 % sur le programme *FEDER mainstream*[16] en faisant usage du levier de la flexibilité inter-axes et 106 % sur le volet *React EU*. Par ailleurs, La Réunion s'illustre comme le bon élève sur la gestion de ces programmes avec un taux d'erreur très bas et constant.

Concernant le démarrage de la programmation 2021-2027, la commission note avec satisfaction et intérêt l'élargissement du comité de suivi à un comité de suivi pluri fonds qui contribue au maintien de la dynamique partenariale au titre de la gestion des programmes européens sur le territoire réunionnais.

Enfin, la commission prend acte de l'enclenchement de la dynamique de programmation sur le programme national de fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) 2021-2027 dont la Région Réunion est l'Autorité de gestion déléguée d'un volet local et elle se fait le relai des inquiétudes du terrain relatives aux retards accusés sur ce programme en raison des travaux conséquents de mise en place d'un système de gestion et de contrôle dédié au FEAMPA.

Ouverture à l'international

La commission salue, dans un contexte mondial bousculé avec des enjeux forts pour les RUP, la nouvelle organisation du pôle coopération internationale et régionale en une direction dédiée au déploiement de la stratégie de coopération institutionnelle et une direction dédiée à l'aspect opérationnel de la coopération avec le développement du programme INTERREG VI océan Indien. Cette professionnalisation de l'expertise avec la mise à disposition de moyens humains spécifiques est en cohérence avec les axes de cette mandature 2021-2028.

Dans le cadre d'une « auto-saisine », le CESER a publié en octobre 2023 un rapport sur les évolutions des relations entre La Réunion, l'Hexagone et l'Union européenne entre 1992 et 2050[17]. Ce rapport pourra utilement être mis en perspective avec le travail mené sur la définition de la nouvelle stratégie de relations internationales portée par la Région et le CESER se tient à la disposition des équipes du Conseil régional pour partager le devoir de suite de ce rapport.

15. *Recovery assistance for cohesion and the territories of European union* (traduit de l'anglais par « aide au redressement pour la cohésion et les territoires de l'Union européenne »).
16. Traduit de l'anglais par « courant », on différencie le « *FEDER mainstream* » qui correspond au programme initial adopté sur la période 2014-2020 du *React EU* qui est un programme additionnel au FEDER destiné à soutenir une reprise immédiate et efficace de l'économie au lendemain de la pandémie de COVID-19.
17. CESER Réunion, « La Réunion, Terre d'Europe 2050 : construction, stabilisation et projection », octobre 2023.

Concernant la coopération territoriale, la commission prend acte des effets de la crise particulièrement ressentis sur le cinquième programme opérationnel inter-régional (INTERREG V) océan Indien (OI) et notamment sur l'axe de développement du volontariat de solidarité internationale en raison des difficultés de mobilité réelle au sein de la zone Indopacifique. Elle s'inquiète du faible niveau de certification qui atteignait 66 % au 31 décembre 2023.

Sur le développement du nouveau programme INTERREG VI OI 2021-2027, la commission salue les efforts réalisés pour élargir le programme à de nouveaux bénéficiaires sur des thématiques en lien avec le pacte vert européen comme l'économie circulaire ou la transition énergétique qui sont des enjeux prioritaires pour le territoire et son rayonnement dans l'océan Indien, les expérimentations menées pour améliorer la gouvernance de la coopération au sein de l'océan Indien en resserrant les liens entre la Région et les pays partenaires du programme via ses points focaux et enfin, les efforts pour développer des synergies avec les autres programmes en menant une réflexion autour de l'articulation entre les fonds de la politique de cohésion de l'Union européenne (FEDER-CTE – coopération territoriale européenne) et les financements de la politique extérieure de l'UE (*Neighbourhood, development and international cooperation instrument – NDICI*[18]) des pays-tiers de la zone. Cette réflexion permet de donner un levier opérationnel au développement des projets dans les pays bénéficiaires tout en assurant une expertise forte et reconnue de La Réunion auprès des partenaires.

Au-delà du déploiement de la coopération territoriale, la commission encourage l'élan de revitalisation de la coopération régionale, notamment via la diplomatie territoriale. Elle note la prise en compte des précédents avis du CESER qui plaide pour une plus grande intégration aux réseaux de la coopération française et européenne (ambassades de France, délégation de l'Union européenne), un développement des relations avec les organisations régionales (Commission de l'océan Indien – COI, *Indian ocean rim association – IORA*[19], etc.) et la mobilisation d'antennes régionales au service du développement de la coopération (Comores, Madagascar et Maurice), relai opérationnel dans les pays cibles et fort appréciés des porteurs de projets. Si la relance de cette diplomatie territoriale s'avère embryonnaire en 2023 avec des moyens matériels et humains limités, la commission suivra avec intérêt ce déploiement et l'élaboration de cette stratégie d'influence ambitieuse portée par la collectivité.

18. Traduit de l'anglais par « instrument de voisinage, de coopération au développement, et de coopération internationale ».
19. Traduit de l'anglais par « Association des pays riverains de l'océan Indien ».

Préconisations

Articulation entre les programmations européennes

PRÉCONISATION 1.
Sécuriser la transition entre les programmations européennes 2014-2020 et 2021-2027

La commission préconise de s'assurer qu'aucune rupture n'ait lieu entre les programmes européens 2014-2020 et 2021-2027 afin de consolider l'efficacité de La Réunion dans l'utilisation des fonds européens et ne pas léser les porteurs de projets.

PRÉCONISATION 2.
Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des financements européens

La commission décèle un véritable enjeu de simplification tant en termes de lisibilité et d'accessibilité concernant les financements européens et leur fonctionnement. Aussi, le CESER préconise de mettre en place l'accompagnement humain et technique adapté pour simplifier auprès des porteurs de projets la compréhension des procédures administratives liées aux fonds européens. Dans cette dynamique d'inclusion et face à la complexité des procédures, la commission rappelle la nécessité de mieux accompagner et de prendre en considération les difficultés techniques et financières liées aux obligations réglementaires européennes en matière de dématérialisation et de trouver un mode opératoire à même de répondre aux besoins de trésorerie de tout opérateur bénéficiaire à l'entrée dans un dispositif soutenu par un financement européen. L'ingénierie de préfinancement apparait comme essentielle pour encourager l'accès aux fonds européens et améliorer la soutenabilité de la trésorerie des PME / TPE du territoire.

PRÉCONISATION 3.
Renforcer l'animation et la communication sur les programmes européens auprès du territoire

Afin de lever les réticences de certains porteurs et bénéficiaires potentiels sur le recours et la mobilisation des fonds européens et afin de susciter de nouvelles initiatives, le CESER préconise de dynamiser et d'élargir encore davantage la démarche d'information et de communication. L'assemblée constate que diverses actions sont entreprises par la Région ou par les structures d'accompagnement afin que les porteurs de projets soient mieux informés. En complément, la commission suggère de multiplier les interventions et témoignages d'acteurs ayant bénéficié des fonds européens via des canaux « grand public » et mobiliser davantage les élus locaux pour présenter non seulement les projets déployés grâce aux fonds européens sur leurs territoires mais surtout leur impact et leur contribution au rayonnement à l'international. La commission note ainsi l'absence d'engagement de la collectivité dans une culture de l'impact afin de porter un regard sur les expériences passées et la formulation de chemins d'impacts lors de la conception des projets notamment en matière d'innovation.

PRÉCONISATION 4.

Développer les formations à l'ingénierie de montage et gestion de projets européens

La commission préconise d'améliorer la formation à la fois des services de la Région mais aussi des porteurs de projets et autres bénéficiaires cibles et assurer une veille pour parfaire l'ingénierie des services publics sur l'Union européenne et les outils de financement européens à l'instar du nouveau diplôme « Ingénierie de projets européens dans les Outre-mer » qui sera lancé par l'Université de La Réunion à la rentrée 2024.

PRÉCONISATION 5.

Sortir de la logique de « guichet » pour aller vers une « stratégie de projet » responsabilisant tous les acteurs

La commission recommande de passer d'une approche réactive à une approche proactive sur les fonds européens afin de développer la logique « projet » et poser une stratégie européenne cohérente avec les visions politiques de La Réunion [20].

PRÉCONISATION 6.

Améliorer la coordination inter-programmes et la cohérence territoriale des politiques européennes à La Réunion

L'organisation d'une concertation entre l'État, le Conseil régional, départemental, les conseils consultatifs ainsi que l'ensemble des acteurs des secteurs concernés revêt tout son intérêt au sein de l'Agence de gestion des initiatives locales en matière européenne (AGILE) afin d'assurer la cohérence territoriale des politiques européennes à La Réunion. La commission préconise un renforcement de cette instance de gouvernance pour lui donner sa pleine place dans le paysage européen à La Réunion. L'AGILE devrait également intégrer une évaluation d'impacts des projets et des politiques publiques pour mesurer leur efficacité et ajuster les stratégies en fonction des besoins du territoire.

Évaluations d'impact pour le territoire

PRÉCONISATION 7.

Assurer une évaluation ex-ante, in itinere et ex-post pour une meilleure analyse stratégique du territoire sur le long-terme [21]

La commission recommande de favoriser la diffusion d'informations claires et accessibles sur les retombées positives des politiques européennes pour La Réunion afin de mieux faire connaître les avantages de l'appartenance à l'Union européenne. Les synergies entre les grands schémas et les programmations européennes méritent d'être davantage explicitées. Au-delà de la simple mise en évidence des liens en termes d'orientations, il serait pertinent d'analyser l'efficacité de ces liens et questionner l'atteinte des objectifs et les effets cumulés

20. CESER Réunion, « La Réunion, Terre d'Europe 2050 : construction, stabilisation et projection », octobre 2023, p. 117.
21. *Ibid.*, p. 119.

des actions entreprises dans le cadre de ces différents schémas et programmes. Cette approche permettra de transformer les fonds européens en un véritable levier de développement durable et pérenne pour le territoire dans le cadre d'une stratégie territoriale et de rayonnement affirmée qui reste à écrire.

La Réunion, un acteur à part entière de la « diplomatie démultipliée » et du co-développement régional dans la zone de l'océan indien

PRÉCONISATION 8.

Mettre des moyens à la hauteur des ambitions d'une politique de coopération renouvelée

Dans le cadre du renouvellement de la stratégie de coopération internationale portée par la Région Réunion, la commission insiste sur l'importance de dédier des moyens humains et financiers spécifiques au service de cette ambition et renouvelle son souhait d'être pleinement associée aux actions et travaux portés par la collectivité.

PRÉCONISATION 9.

Améliorer la coordination en matière de coopération

La commission propose de créer une conférence locale de la coopération et du « co-développement » en charge d'élaborer et de coordonner la politique réunionnaise en la matière, d'informer les différents partenaires et de concourir aux évaluations. Elle aurait également pour mission de constituer un centre de veille et observatoire des opportunités dans la zone, et en particulier de recenser et regrouper toutes les informations sur les actions de coopération. La commission recommande de créer des synergies avec la dynamique lancée dans le cadre du Conseil stratégique de l'internationalisation des entreprises (CoSIE), instance de coordination qui vise à partager l'ensemble des connaissances sur l'internationalisation et l'export de nos entreprises afin d'en faire des leviers de croissance et d'attractivité pour le territoire de La Réunion.

PRÉCONISATION 10.

Mieux prendre en compte le potentiel de développement offert par le statut des RUP [22]

La commission recommande de trouver le bon équilibre entre la dimension régionale des RUP et leur appartenance à l'ensemble européen en identifiant des problématiques régionales communes sur lesquelles les RUP pourraient renforcer leurs positions auprès de la Commission européenne. Elle suggère de poursuivre la dynamique lancée par la Région Réunion à la Présidence des RUP en 2023-2024 et espère que le CESER sera pleinement associé aux actions et travaux envisagés.

22. Ultralab, note « Mieux prendre en compte le potentiel de développement offert par le statut de RUP », mai 2024.

PRÉCONISATION 11.

Favoriser l'influence réunionnaise à Bruxelles et Paris pour une meilleure intégration des besoins spécifiques de l'île dans la planification et la mise en œuvre des politiques européennes

La commission insiste sur l'importance des canaux d'influence auprès des diverses institutions de l'Union européenne afin de renforcer le système de veille, de contribuer à influer sur les programmations, notamment les contraintes y afférant, à déceler les opportunités et faciliter la compréhension des enjeux et des spécificités des RUP[23]. Les retours d'expérience collectés attestent de la nécessité d'une présence affirmée d'interlocuteurs (aussi bien politiques que techniques) dotés d'une expertise auprès des instances de Bruxelles. Une task force entre la collectivité et les porteurs de projets phares pourrait être ainsi constituée et mobilisée en tant que de besoin.

PRÉCONISATION 12.

Favoriser une meilleure intégration de La Réunion dans son environnement économique Indopacifique

La commission suggère que la pérennisation de la prochaine mission d'influence sur les accords de partenariats économiques (APE) puisse également être une opportunité de représenter les intérêts de La Réunion auprès des institutions nationales et européennes.

PRÉCONISATION 13.

Valoriser le devoir de suite du rapport du CESER sur les évolutions des relations entre La Réunion, l'Hexagone et l'Union européenne entre 1992 et 2050[24]

Le commission se tient à la disposition des équipes du Conseil régional pour organiser une réunion et travailler conjointement sur les propositions de ce rapport au titre du devoir de suite.

23. CESER Réunion, « La Réunion, Terre d'Europe 2050 : construction, stabilisation et projection », octobre 2023, p. 120.
24. *Ibid.*, p. 119.

DEUXIÈME PARTIE

AVIS SUR LES AXES DE LA MANDATURE DU CONSEIL RÉGIONAL

Avis sur la qualité de vie, la culture, la solidarité, la formation, l'éducation et la recherche

AXE 1. LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE

Les commissions « qualité de vie, culture et solidarité » (QCS) et « formation, éducation et recherche » (FER) du CESER remercient les services du Conseil régional pour leurs présentations du projet de rapport d'activité et comptes administratifs 2023. Elles réitèrent l'expression d'un souhait très marqué d'avoir la participation des élus aux auditions. Cela aurait permis d'avoir un échange sur les finalités des politiques sectorielles mises en œuvre, et ce au regard des orientations de la mandature du Conseil régional avec les représentants de la société civile organisée.

Les commissions tiennent également à exprimer leur gratitude envers les services du Conseil régional pour l'envoi anticipé des documents budgétaires. Cette démarche, favorisant une collaboration plus efficace et productive, a permis de bénéficier d'un délai raisonnable pour l'exercice de notre mission consultative.

Observations

Les commissions QCS et FER observent une amélioration dans la présentation des documents budgétaires, avec une présentation des ressources humaines et financières par ambition dans chaque axe. Cette avancée est saluée et considérée comme vertueuse puisqu'elle favorise une meilleure compréhension ainsi qu'une transparence accrue des actions menées par le Conseil régional. Elle facilite l'analyse et permet d'avoir une vision plus claire des priorités et de la répartition des ressources, ce qui est essentiel pour formuler des avis pertinents et constructifs.

Les commissions apprécient également l'apparition de nouveaux indicateurs dans l'ambition « Déployer des formations mieux adaptées aux besoins du territoire et de la population », qui ont été présentés lors des auditions. Ces indicateurs permettent de mieux mesurer la réalisation et le suivi des projets, offrant une évaluation plus précise des résultats obtenus. Toutefois, les commissions notent qu'il reste encore des efforts à

réaliser pour évaluer les actions à moyen et long terme. Une évaluation prospective des impacts s'avère cruciale pour garantir l'efficacité et la pérennité des politiques publiques. Cela permettra d'ajuster les stratégies en fonction des besoins évolutifs de la population réunionnaise.

Les commissions prennent acte de la dynamique budgétaire du Conseil régional, caractérisée par la diminution des dépenses d'investissement (– 17,8 %), en parallèle d'une augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 13 %). La diminution des dépenses d'investissement pourrait susciter des interrogations quant à la possibilité de concrétiser les projets d'infrastructures à long terme, tandis que l'augmentation des dépenses de fonctionnement semble s'inscrire dans la volonté de répondre aux besoins immédiats. Les commissions soulignent ainsi la nécessité d'une gestion prudente des ressources afin de garantir une soutenabilité budgétaire entre les investissements à long terme et les besoins actuels : une gestion dans le respect des ambitions affichées de la mandature définissant l'axe 1 comme majeur dans sa politique.

Sur la thématique formation professionnelle

Les commissions notent avec intérêt que les travaux sur les documents programmatiques (contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles – CPRDFOP, schéma régional des formations sanitaires et sociales – SRFSS, Pacte, schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation – SRESRI) se poursuivent en vue d'une adoption en 2024. Elles espèrent que ces cadres partenariaux renforceront les synergies entre les différents acteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la formation et de l'orientation professionnelle, contribuant ainsi à une meilleure adéquation entre les politiques régionales et les besoins des citoyens.

Les commissions prennent acte de la fin du cycle pluriannuel de contractualisation avec l'État pour le financement de la formation des demandeurs d'emploi et de la préparation du nouveau cycle du pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) pour la période 2024-2027. Elles notent ainsi un niveau d'engagement exceptionnel, atteignant un niveau record depuis le retrait de la compétence en matière d'apprentissage intervenu en 2018. En effet, un montant significatif de 36 M € a été mobilisé, en complément des financements européens (40 M €) et des fonds propres (20 M €). Elles saluent ces efforts ayant abouti, en 2023, à la mise à disposition de plus de 10 000 places de formation pour les demandeurs d'emploi réunionnais, s'inscrivant dans une offre de formation orientée vers des parcours individualisés.

Sur la thématique enseignement supérieur

Les commissions prennent acte des efforts déployés pour renforcer et diversifier les filières et diplômes dans les lycées et les établissements supérieurs de La Réunion. L'objectif de renforcer la préparation à l'Institut national polytechnique (prépa. INP) Réunion et d'accroître le nombre de stages à l'étranger a été abordé, bien que le nombre de stages et d'étudiants soit resté indéfini en 2023. Par ailleurs, le soutien à la réussite des formations d'ingénieurs de l' École supérieure d'ingénieurs Réunion océan Indien (ESIROI) et d'autres écoles supérieures régionales a montré des résultats positifs, avec des objectifs de nombre d'étudiants et de diplômés souvent atteints ou dépassés.

Les commissions observent cependant que certaines initiatives n'ont pas atteint les objectifs cibles, comme le programme de stages et d'échanges universitaires et l'allocation de frais de vie, où les bénéficiaires étaient en deçà des prévisions. En outre, malgré des efforts louables

pour favoriser la mobilité étudiante et offrir un soutien financier accru, des dispositifs comme l'aide au ressourcement étudiant et les allocations pour les étudiants en mobilité présentent encore des écarts notables entre les cibles fixées et les réalisations. De plus, elles s'interrogent sur l'absence de mesures à hauteur des enjeux afin de concourir à la diminution du taux d'échec en première année universitaire. Ces observations suggèrent un besoin d'ajustement des stratégies pour mieux répondre aux attentes et besoins des étudiants de La Réunion.

Sur la thématique éducation

Les commissions prennent acte des dotations financières conséquentes accordées pour le bon fonctionnement matériel des lycées et l'optimisation du parc d'équipements pédagogiques. En 2023, des dotations annuelles de fonctionnement de 16,2 M€ et des dotations annuelles d'équipement de 10,5 M€ ont été sanctuarisées. Ces investissements visent à améliorer les conditions d'études et à développer l'usage des technologies numériques dans l'enseignement, avec un total de 7 M€ investis pour équiper 45 lycées publics. Elles soulignent l'effort de la collectivité régionale pour appliquer les recommandations du référentiel des dotations des lycées en personnels adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE), avec un total de 1 234 ETP et la création d'une brigade volante de 16 agents intervenant pour les remplacements de courte durée.

Les commissions observent une série d'actions volontaristes en faveur de la réussite des élèves, notamment dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'amélioration de l'offre de formation. Des diagnostics détaillés ont été menés dans 15 lycées volontaires et seront étendus à tous les lycées de l'île sur les quatre prochaines années pour instaurer des démarches pérennes de réduction du gaspillage. Les commissions notent également la gratuité des manuels scolaires et la mise en place du cartable numérique, avec un total de 255 122 licences numériques commandées en 2023. Cependant, elles observent que les dépenses mandatées en investissement des cartables numériques connaissent une baisse de -39,4 % en 2023, pouvant s'expliquer par l'acquisition de la majorité des équipements nécessaires l'année précédente. Les commissions soulignent que l'évolution technologique se faisant constamment, il s'avère crucial de rester vigilant pour garantir que les outils numériques fournis restent à la pointe de la technologie. Elles recommandent de prévoir des investissements réguliers et adaptés pour le cartable numérique afin de ne pas compromettre la qualité de l'équipement disponible pour les élèves et de s'assurer que les objectifs de modernisation et d'accessibilité des outils pédagogiques numériques soient pleinement atteints.

Enfin, l'initiative d'un repas à 1 € dans les restaurants des lycées a significativement augmenté la fréquentation de la restauration scolaire de 28 %. De plus, la mission d'orientation a été réorganisée pour améliorer la lisibilité et la cohérence des actions, transférée à la Direction de la formation professionnelle.

Sur la thématique solidarité/inclusion

Les commissions prennent acte des efforts continus du Conseil régional pour promouvoir la cohésion sociale malgré un contexte budgétaire contraint. En 2023, les actions notables incluent le soutien à l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les exclusions et les discriminations, ainsi que le maintien des dispositifs de solidarité tels que la continuité territoriale et les emplois verts. Les actions spécifiques telles que l'aide alimentaire, l'accès aux droits fondamentaux et le soutien aux initiatives associatives de proximité ont été soutenues par un budget de fonctionnement de 13,26 M€ et un investissement de 234 mille euros (k€).

Les commissions observent que malgré une réduction du budget de fonctionnement de près de 30 %, les initiatives de lutte contre la précarité et les inégalités ont maintenu une forte présence sur le terrain. Les actions ciblant les quartiers prioritaires et pauvres ont permis de soutenir 62 associations pour un montant total de 198 k€. Cependant, certaines cibles n'ont pas été atteintes, comme le nombre d'opérateurs soutenus pour lutter contre la précarité alimentaire en raison de l'absence de réponse de certaines associations éligibles sur la campagne de subvention. Le CESER recommande d'analyser les freins qui pourraient être éventuellement rencontrés par les acteurs pour l'obtention de subventions ou encore la communication autour de celle-ci.

Sur la thématique sport

Les commissions prennent acte de la poursuite de l'engagement de la collectivité dans le soutien au mouvement sportif réunionnais, avec un financement global de 6,2 M€. Elles notent également le renforcement du soutien à l'accès au haut niveau, notamment via la participation aux Jeux des îles de l'océan Indien et l'accueil de délégations sportives internationales.

Les commissions observent que les objectifs principaux ont été globalement atteints et stabilisés : 67 ligues et comités sportifs soutenus, 17 000 lycéens bénéficiaires des activités de pleine nature (APN), et 100 bénéficiaires des bourses aux lycéens et étudiants. En revanche, quelques objectifs n'ont pas été totalement réalisés, comme le soutien à l'emploi avec 16 bénéficiaires au lieu de 20 prévus, et le nombre de participants aux APN légèrement en deçà de la cible.

Sur la thématique culture

Les commissions prennent acte du budget consacré à l'excellence culturelle de 18,5 M€ dont la moitié de la dépense réalisée en fonctionnement est consacrée au financement du fonctionnement des musées régionaux soit 6,5 M€.

Elles prennent également acte des avancées dans le développement culturel, notamment à travers le schéma régional du spectacle vivant, les enseignements artistiques, la lecture publique, et les arts visuels. Elles constatent avec satisfaction que plusieurs objectifs ont été atteints ou dépassés, tels que le nombre de représentations soutenues et le nombre de réunions de comité de pilotage pour les enseignements artistiques. De plus, les manifestations soutenues dans le cadre du schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise ont dépassé les attentes, ce qui témoigne d'une dynamique positive dans ces secteurs.

Sur la thématique démocratie participative

Les commissions prennent acte de la structuration technique et opérationnelle d'un service dédié à la Démocratie Participative au sein de la Direction de cohésion sociale et des solidarités (DCSS). Cette nouvelle organisation témoigne de la volonté de la collectivité d'aller vers une démocratie partagée sur le territoire, notamment avec une augmentation du budget de plus de 100 k€ lié aux consultations et au déploiement d'une plateforme, dont les commissions saluent l'effort.

Les commissions s'interrogent sur la mise en place de la plateforme numérique dans l'action « *Instaurer un espace d'échange entre les citoyens et la Région* ». Il est mentionné dans cette partie, la mise en place du premier budget participatif lycéen (BPL) : la commission recommande d'analyser les indicateurs d'impact de cette action, notamment à travers le nombre de projets qui pourraient être proposés par les lycéens, le nombre de projets pouvant être financés, la portée des actions, etc.

De plus, les commissions souhaiteraient bénéficier du détail des contributions réalisées au sein

de la plateforme numérique, notamment les différentes thématiques et le biais par lequel les citoyens peuvent être mobilisés.

En 2023, seules quelques consultations ont été réalisées par rapport aux objectifs fixés. Par exemple, le nombre de consultations réalisées (de 1) est bien en deçà de l'objectif cible 2023 (de 5). Les commissions recommandent donc de renforcer les initiatives de démocratie participative en diversifiant les domaines de consultation, en augmentant la fréquence des consultations et en clarifiant les rôles des différents partenaires pour une gouvernance plus efficace et partagée.

Aussi, les commissions insistent sur l'importance de la démocratie sociale, notamment des conseils consultatifs comme le CESER, qui ont un rôle crucial à jouer dans la démocratie locale permanente (DLP). Il est essentiel de prendre en compte leur place et d'intégrer leurs contributions pour enrichir et équilibrer les processus de démocratie participative.

Préconisations

Sur l'axe 1. « développement humain et solidaire »

PRÉCONISATION 1.
Établir une planification en trois temporalités pour chaque ambition affichée dans l'axe 1 « le développement humain et solidaire »

La commission FER recommande d'établir une planification en trois temporalités afin d'améliorer la cohérence, l'efficacité et l'évaluation des politiques publiques régionales :

a. Planification stratégique sur 10 à 20 ans. Cette planification à long terme permettrait d'intégrer les engagements de longue durée ainsi que les différents schémas régionaux. Une dimension prospective pourrait être également intégrée. À ce niveau, il est crucial d'identifier des indicateurs d'impact pour mesurer les effets des politiques sur le long terme. Ces indicateurs doivent permettre de suivre l'évolution et l'atteinte des objectifs globaux fixés par la collectivité, en offrant une vision claire de l'impact des actions sur la société réunionnaise.

b. Pilotage stratégique sur 5 à 10 ans. Cette temporalité intermédiaire se concentrerait sur les différentes stratégies engagées. Les écosystèmes de pilotage doivent se coordonner à ce niveau, en lien avec les indicateurs de suivi. Cela permettrait de vérifier régulièrement la progression des initiatives, d'ajuster les actions en fonction des résultats obtenus et de garantir que les efforts sont alignés avec les objectifs à long terme.

c. Pilotage opérationnel sur 1 à 5 ans
Cette planification à court terme se focaliserait sur les indicateurs de réalisation. Il s'agit de suivre la mise en œuvre des actions spécifiques et de mesurer leur avancement. Ce niveau de pilotage permettrait de s'assurer que les projets sont exécutés de manière efficace et que les ressources sont utilisées de manière optimale pour atteindre les résultats escomptés.

Cette approche en trois temporalités offrirait une structure claire et cohérente pour la planification, le suivi et l'évaluation des politiques publiques régionales, garantissant ainsi une meilleure anticipation des besoins futurs et une optimisation des ressources disponibles.

Sur la thématique formation professionnelle

PRÉCONISATION 2.
Associer le CESER à la concertation sur les schémas et contrat stratégiques en vue de leurs adoptions en 2024

Comme préconisé précédemment, les commissions demandent à ce que le CESER puisse être associé à la concertation sur les schémas et contrats stratégiques (CPRDFOP, SRFSS, Pacte, SRESR). Les travaux sur les documents programmatiques se poursuivent en vue d'une adoption en 2024. Il est donc essentiel de pouvoir saisir le CESER avant l'adoption définitive de ces schémas programmatiques.

Les commissions soulignent également les bénéfices d'une collaboration vertueuse en impliquant le CESER en amont du processus de concertation. Une telle démarche permettrait une co-construction des stratégies régionales, garantissant ainsi une meilleure représentativité de la société civile dans leur élaboration.

PRÉCONISATION 3.
Redynamisation du fonctionnement du CREFOP

Les commissions invitent le Conseil régional, en sa qualité de co-président du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), à intensifier et régulariser le fonctionnement de ce comité :
- Accroître l'intensité des travaux et des échanges au sein du CREFOP garantirait une meilleure coordination et une concertation plus approfondie entre les différents acteurs (services régionaux, partenaires sociaux, acteurs de la formation, etc.) ;
- Agir afin que le CREFOP puisse exercer l'ensemble de ses prérogatives sur l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle avec une gouvernance quadripartite.
- Établir une connexion entre les enjeux de l'emploi / de la formation et le développement économique en adoptant une approche transversale entre les schémas stratégiques et le futur CPRDFOP.

La commission souhaite également rappeler les travaux et les enjeux liés à la mise en œuvre du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) dans la liste des métiers porteurs. L'ESS doit également être prise en considération dans la composition de cette liste. En effet, le schéma

régional de l'emploi solidaire (SRES) est en cours d'élaboration.

Par ailleurs, il serait opportun d'associer les métiers liés à la planification écologique. De plus, il apparaît nécessaire d'adosser à chacun des contrats de filière une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) sectorielle et territoriale qui peuvent se traduire par un engagement de développement des emplois et des compétences (EDEC). Ceci permettra non seulement l'identification des métiers porteurs mais également celle des besoins en compétences et de formations nécessaires afin de combler localement les futurs postes à pourvoir dans un accord annuel ou pluriannuel.

Dans le contexte de la prochaine adoption du CPRDFOP, un fonctionnement plus actif du CREFOP est essentiel pour garantir que ce document stratégique réponde pleinement aux attentes et aux besoins du territoire.

Sur la thématique enseignement supérieur

PRÉCONISATION 4.

Clarifier la gouvernance sur le futur schéma régional de la vie étudiante et poursuivre la dynamique de groupe de travail

Les commissions préconisent, une nouvelle fois, de clarifier les rôles de chacun des partenaires impliqués dans le schéma de la vie étudiante afin de permettre une gouvernance partagée amplifiée, en raison de la multiplicité des acteurs intervenant dans ce domaine.

Elles notent avec intérêt le développement du service d'information géographique, permettant de recenser l'office de logement existant au niveau des bailleurs sociaux, et des propriétaires privés. Elles recommandent ainsi, que les groupes de travaux qui ont été enclenchés sur ce sujet puissent être poursuivis en 2024-2025 sur les autres champs d'intervention du futur schéma (égalité-diversité, handicap, transition écologique, etc.).

PRÉCONISATION 5.

Identifier les solutions pour prévenir l'échec en première année universitaire des bacheliers professionnels

La commission préconise d'identifier des solutions pouvant être mobilisées afin de prévenir le décrochage scolaire et l'échec en première année universitaire des bacheliers professionnels :

- accompagner les bacheliers professionnels vers la préparation d'un dossier de candidature en brevet de technicien supérieur (BTS) et / ou vers la préparation d'une mobilité ;
- remettre à niveau et accompagner les bacheliers professionnels qui s'inscrivent à l'université pour prévenir l'échec en première année.

Sur la thématique éducation

PRÉCONISATION 6.

Amélioration de la communication sur les métiers en devenir à La Réunion

Dans le cadre de ses missions au sein du service public régional d'orientation (SPRO), la commission FER préconise d'améliorer la communication concernant les métiers en devenir à La Réunion, particulièrement au moment de l'orientation des élèves :

- Proposer des sessions d'information et des outils à destination de l'ensemble des acteurs de l'orientation afin qu'ils soient constamment informés des évolutions du marché du travail et des nouvelles opportunités professionnelles identifiées dans les stratégies régionales ;
- Inscrire dans un programme annuel ou pluriannuel entre la Région et le Rectorat un point particulier sur l'information concernant les filières d'avenir du territoire et les métiers qui y seront proposés ;
- Mettre à disposition des lycéens via le cartable numérique, des éléments d'information sur les filières d'avenir du territoire et les métiers qui y seront proposés ;
- Collaborer avec les acteurs économiques (économie marchande et ESS), les branches professionnelles et les institutions de formation pour identifier les besoins futurs du marché du travail et les partager avec l'ensemble des acteurs au sein du CREFOP.

Sur les thématiques cohésion sociale, lutte contre l'illettrisme et jeunesse

PRÉCONISATION 7.

Le plan régional d'éducation populaire de La Réunion (PREP 974)

La commission QCS préconise que la Région se dote d'un PREP 974. Ce plan devra identifier clairement toutes les politiques publiques déjà financées qui contribuent à l'émancipation de la population. De plus, elle encourage le Conseil régional à renforcer cette dynamique par une gouvernance partagée plus affirmée et un soutien financier accru en constituant des groupes de travail multipartites incluant des représentants des collectivités locales, des associations et des bénéficiaires.

L'adoption de ce PREP 974 pourrait intervenir dans le cadre de la Conférence territoriale de l'action publique élargie, garantissant ainsi un engagement collectif des acteurs concernés, renforçant la légitimité et l'impact du plan.

Le CESER, dans sa contribution de 2023 sur l'éducation populaire à La Réunion[25], avait formulé neuf préconisations. Le Conseil régional est invité à se saisir de ces recommandations pour enrichir et orienter le PREP 974.

25. CESER Réunion, « L'éducation populaire à La Réunion, une exigence pour le re-faire société au XXIe siècle », octobre 2023.

PRÉCONISATION 8.

Mise en place de la « Maison des femmes à La Réunion »

Dans la continuité des investissements prévus pour le soutien à la création de la maison des femmes de l'Ouest, la commission QCS préconise de planifier des implantations physiques d'une « Maison régionale des femmes » dans chaque micro-région, tout en explorant des solutions mobiles ou numériques pour assurer une couverture territoriale complète.

Ce projet pourrait pleinement s'intégrer dans le futur PREP 974, en définissant une stratégie adaptée, des objectifs clairs, des indicateurs d'impacts et des mécanismes de coordination entre les différents acteurs.

Sur la thématique sport

PRÉCONISATION 9.

Création de la commission « sport, santé, bien-être » au sein de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) élargie

La commission QCS renouvelle sa préconisation antérieure[26] visant à créer une commission « sport, santé, bien-être » au sein de la CTAP élargie. Cette initiative, en résonnance avec l'organisation de la conférence régionale du sport et des financeurs du sports s'étant déroulée en octobre 2023[27], a pour objectif de dynamiser la stratégie régionale en matière de sport, de santé et de bien-être, en collaboration étroite avec la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

Sur la thématique culture

PRÉCONISATION 10.

Soutenir la communication des appels à projets culturels auprès des acteurs de terrain

La commission QCS recommande de relayer plus efficacement auprès des acteurs de terrain, la communication sur les différents appels à projets culturels :

- De nombreux acteurs relais ou « têtes de réseaux[28] « existent au sein de l'ESS. Ces structures jouent un rôle clé dans la diffusion de l'information et peuvent aider à toucher un plus grand nombre d'acteurs dédiés.
- Les appels à projets doivent spécifier clairement le champ d'intervention, en mettant l'accent sur le financement des projets à envergure régionale. Cela permettrait de mieux orienter les porteurs de projets et de s'assurer que les initiatives proposées sont alignées avec les priori-

26. CESER Réunion, rapport « Prévention santé à La Réunion : nouveaux regards et plus-values d'une approche mieux territorialisée », octobre 2022.
27. Préfecture de La Réunion, communiqué de presse « Une nouvelle gouvernance pour le sport », novembre 2023.
28. Le Mouvement Associaitf, « Mieux comprendre l'action des têtes de réseau associatives », janvier 2019.

tés régionales.

– En facilitant la communication et en mobilisant les réseaux existants, la collectivité peut soutenir plus efficacement le secteur culturel. Cela contribuerait à une meilleure identification des projets pertinents et à un soutien plus large et diversifié des initiatives culturelles sur le territoire.

PRÉCONISATION 11.

Inclure les parties prenantes dans la mise en place de l'institut des langues régionales

La commission QCS préconise, en parallèle de la signature du pacte linguistique intervenu en novembre 2023, de s'engager vers une démocratie participative incluant toutes les parties prenantes en vue d'amorcer la création de l'institut des langues régionales :

– La mise en place de l'institut pourrait être le fruit d'une démarche participative. Il demeure fondamental d'impliquer les acteurs locaux, en organisant des consultations publiques ou/et des ateliers collaboratifs afin de garantir une approche inclusive et représentative.

– La collectivité doit clairement identifier les ressources financières et humaines nécessaires à la création et au fonctionnement de l'institut.

– Afin de garantir des financements réguliers et pérennes, il est préconisé de doter l'institut des langues régionales d'un statut d'office public (établissements publics de coopération culturelle – EPCC [29]). Ce statut permettrait d'assurer un soutien financier continu de la part de l'État et de l'Europe.

Sur la thématique démocratie participative

PRÉCONISATION 12.

Définir un cadre de la participation citoyenne

La commission QCS préconise de suivre les recommandations du rapport « Faire de La Réunion du Millénium, un territoire à citoyenneté positive[30] » . Dans celui-ci, le CESER met en avant la nécessité de rédiger une « charte de la participation citoyenne » afin de généraliser la concertation dans tous les processus de décision publique, et de formaliser son cadre et ses principes.

La charte de la participation citoyenne constitue un document socle qui engage la collectivité, la guide dans sa démarche de concertation et encadre, tout au long du processus, son action.

De plus, il est essentiel de doter le CESER des moyens nécessaires pour son bon fonctionnement au titre de la démocratie sociale et représentative, afin qu'il puisse jouer un rôle clé au sein de la démocratie participative. Assurer des ressources adéquates permettra au CESER de contribuer efficacement aux processus de concertation et de garantir une représentation équilibrée de la

29. CGCT, article L1431-1.
30. CESER Réunion, « Faire de La Réunion du Millénium un territoire de citoyenneté positive et un territoire de défi éducatif », juillet 2020.

société civile dans les décisions publiques, ainsi que dans le fonctionnement de cette future charte de participation citoyenne. En ce sens, le CESER sollicite une décision modificative pour ajuster ses moyens et assurer pleinement ses missions conformément à la loi NOTRe pour l'évaluation [31] et la loi 3DS pour la conduite d'études prospective territoriale régionale [32].

31. Article L4134-1 du CGCT - La loi NOTRe du 7 août 2015 confère aux CESER la mission de « contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales ».
32. Article 230 de la LOI n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Avis concernant l'économie, l'emploi et l'innovation

AXE 2.
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La commission « économie, emploi et innovation » (EEI)du CESER de La Réunion remercie les services du Conseil régional et plus particulièrement la Direction générale adjointe de l'économie et de l'innovation pour leur présentation du projet de rapport d'activité et des comptes administratifs 2023.

Par ailleurs, la commission remercie les services du Conseil régional de la prise en compte de préconisations du CESER par l'envoi anticipé des documents budgétaires. Cette démarche a permis aux conseillers de bénéficier d'un délai raisonnable pour l'étude et l'analyse de la saisine budgétaire. Dans un contexte où le CESER débute une nouvelle mandature et accueille de nouveaux membres qui découvrent l'exercice, ce temps d'étude contribue à un travail partenarial plus ambitieux et performant.

La commission constate une nette amélioration dans la qualité des documents fournis par le Conseil régional. Une attention toute particulière semble avoir été apportée à la présentation des résultats. Cette méthode facilite grandement la lecture et l'analyse, en présentant une synthèse des ressources aussi bien humaines que financières mobilisées pour chaque thématique. De plus, elle permet une vision plus claire de la répartition des ressources ce qui favorise la formulation d'un avis constructif de la part de sa société civile organisée.

Enfin, de nouveaux indicateurs ont fait leur apparition dans le rapport d'activité présenté tels que le nombre d'entreprises accompagnées en création et en développement sur le volet du « développement du tissu économique et la création d'emplois » ou encore le nombre de contrats d'objectifs de moyens et de performance (COMP) signés pour la section « innover et accompagner nos secteurs d'avenir ». Ces indicateurs fournissent une vision plus claire des réalisations des différentes ambitions du programme de la mandature.

Observations

Au sein de l'axe 2 de la mandature « le développement économique par l'ouverture à de nouveaux horizons », la commission constate une hausse de +23 % des dépenses réalisées (70,5 M€) par rapport au RACA 2022 (57,3 M€) largement portés par une augmentation des dépenses réalisées en investissement (+44,9 %). Cette situation semble principalement induite par la mise en œuvre du SRDEII. La commission mesure les efforts menés par le Conseil régional sur ce schéma nouvelle génération, baptisé « La Nouvelle Économie », qui ont conduit à son approbation par la préfecture en avril 2023.

La commission souligne la montée progressive du Conseil régional en prévision du prochain transfert de compétence de l'agriculture des départements vers les régions au 1er janvier 2028 avec comme fil rouge la souveraineté alimentaire.

Sur la thématique du développement économique

La commission salue la création du nouveau fonds de participation « FAIRE » (fonds d'aide à l'investissement régional des entreprises réunionnaises) qui fait suite à l'évaluation *ex-ante* des instruments financiers et du programme opérationnel (PO) FEDER et fonds social européen plus (FSE+) 2021-2027. La commission appelle à la vigilance quant à la ventilation entre les fonds européens et les fonds propres, ce fonds étant financé à 100 % par le programme FEDER.

Elle regrette que les appels à manifestation d'intérêts (AMI) pour l'accompagnement au montage de dossiers de subventions et l'accompagnement à la carte des entreprises n'aient pu avoir lieu en 2023 mais note que leur mise en œuvre devrait s'opérer en 2024.

La commission relève le montant significatif de l'ordre de 3,6 M€ apporté à des partenaires agissant dans le domaine de l'animation économique tels que la Chambre des métiers et de l'artisanat de La Réunion, NEXA, la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion ou encore l'association « Domaine des tourelles ». Cependant, peu d'informations sont communiquées sur les actions de ces opérateurs, contrairement aux orientations budgétaires 2023 préconisant la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs, de moyens et de performances (COMP).

Elle prend acte de la baisse des recettes d'octroi de mer (OM) de – 3 % en un an et la baisse importante du fonds régional pour le développement et l'emploi (FRDE) de – 93 % passant de 35 M€ à 2,2 M€ en 2023 sur le territoire. La commission regrette le retard pris pour la création d'un point d'information sur l'octroi de mer, outil nécessaire aux entreprises permettant une meilleure lisibilité et transparence de ce dispositif. Elle se tient à la disposition des services du conseil régional dans le

cadre des études en cours sur l'octroi de mer.

La commission salue l'initiative du Conseil régional de lancer une étude prospective, en lien avec les travaux en cours de révision du schéma d'aménagement régional (SAR), consacrée à l'aménagement économique et foncier du territoire dans un souci de rééquilibrage du territoire dans une vision à 20 ou 30 ans.

Concernant l'aéroport de Pierrefonds, la commission constate que le Conseil régional ne juge pas suffisamment étayées les projections d'activités présentées par l'aéroport selon les conclusions de l'étude de positionnement stratégique de l'aéroport de Saint-Pierre. La commission rappelle que dans sa contribution « La Réunion dans un monde en mutation : enjeu de souveraineté de nos connectivités », elle appelait à clarifier les enjeux de gouvernance : *« il ne semble pas qu'il y ait une stratégie claire quant à un véritable maillage européen, national et régional tant au niveau des infrastructures que des compagnies aériennes »*[33].

Sur la thématique de l'internationalisation des entreprises

La commission salue la mise en place et le déploiement du Conseil stratégique de l'internationalisation des entreprises (CoSIE) comme instance de gouvernance élargie pour l'internationalisation. Elle soutient les études commandées par le Conseil régional pour établir un diagnostic de l'offre exportable et de l'attractivité du territoire.

La commission salue notamment la refonte de la « Prim'Export » qui a favorisé une augmentation des demandes et des dossiers instruits ouvrant la voie à un développement à l'international.

Sur la thématique de l'innovation

La commission salue la quasi-complétion du déploiement de la fibre (93,5 % du territoire) la plaçant deuxième région de France la mieux fibrée.

La commission se félicite du déploiement de l'Agence régionale d'innovation (ARI), conformément au PPI / PPF. **Le CESER de La Réunion souhaite être associé aux acteurs de cette agence comme membre du Conseil d'administration au titre de la Région Réunion.** Concernant les conventions du Conseil régional avec les grands organismes français de recherche, la commission appelle à un fléchage local des thématiques de recherche pour éviter une centralisation excessive.

La commission préconise un accompagnement plus fort des entreprises vers l'export avec une prise en compte de toutes les étapes du « parcours type » par NEXA, désignée comme opératrice. Une évaluation du soutien apporté (bilan, retour d'entreprises, indicateurs de résultat) serait intéressante.

La commission souligne la pertinence de placer l'économie bleue comme filière d'excellence, en travaillant activement à la structuration de la filière dans une perspective de souveraineté alimentaire. La commission s'interroge sur l'objectif poursuivi par le soutien au site de L'Étang-Salé si ce développement ne s'accompagne pas de l'organisation d'une filière d'aquaculture, ancrée territorialement. À cet égard, le lancement prochain du « Lycée de la mer » implique la montée en puissance d'une filière locale permettant d'assurer un emploi aux futurs diplômés.

33. CESER Réunion, « La Réunion dans un monde en mutation : enjeu de souveraineté de nos connectivités », décembre 2021.

Sur la thématique du tourisme

La commission prend acte de la croissance record du nombre de touristes sur 2023 (+12,2% par rapport à 2022) et par voie de conséquence de son impact sur les recettes touristiques qui enregistrent une hausse de +14,7% par rapport à 2022. Elle se questionne sur le maintien de cette croissance en 2024 en raison des Jeux olympiques se déroulant à Paris pendant les mois de juillet et août 2024 et compte tenu de la hausse des tarifs aériens.

Elle rejoint le Conseil régional sur l'importance de la mise en place d'une gouvernance plus efficiente du secteur et soutient l'importance de l'actualisation du schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion (SDATR) et son identification comme filière prioritaire comme cela avait été identifié dans l'avis du CESER sur le budget primitif 2023 [34].

Sur la thématique de l'économie sociale et solidaire

La commission demeure attentive à la bonne élaboration du SPASER, outil critique dans une politique d'achat public responsable. Elle salue la décision de la collectivité de renouveler la convention SBA en cohérence avec la préconisation du CESER lors des orientations budgétaires 2023 [35] et du financement d'un poste d'animateur pour renforcer sa démarche d'ancrage territorial.

Préconisations

PRÉCONISATION 1.

Systématiser la mise en œuvre d'indicateurs d'impacts et de suivi pour se doter d'une politique d'évaluation efficace

Les indicateurs de réalisation se limitent à évaluer l'atteinte des objectifs, sans mesurer l'efficacité des politiques publiques à court, moyen et long terme. En revanche, les indicateurs d'impact améliorent la prise de décision en orientant les ressources vers les initiatives les plus performantes, tout en favorisant une amélioration continue. De plus, ils offrent une meilleure transparence aux acteurs en mettant en lumière la valeur ajoutée des actions.

PRÉCONISATION 2.

Associer le CESER à la concertation sur les différents contrats de filière stratégiques à venir tels que l'agroalimentaire, l'économie bleue, les énergies renouvelables et le bâti tropical.

Les représentants de la société civile organisée apportent une perspective précieuse sur les besoins et les attentes des organisations du territoire. Leur participation permet de s'assurer que les stratégies de filière répondent efficacement aux préoccupations et aux aspirations des Réunionnais. En somme, cette démarche vise à consolider la prise en

34. CESER Réunion, « Avis sur le budget primitif 2023 », décembre 2022.
35. CESER Réunion, « Avis sur les orientations budgétaires 2023 », octobre 2022.

compte des avis catégoriels et ainsi l'acceptabilité des politiques publiques.

PRÉCONISATION 3.
Proposer une vision matricielle et consolidée des satellites de « La Nouvelle Économie »

En lien avec la demande de la commission « finances et évaluation de l'action publique » sur la mise en place d'un logiciel de suivi et au titre de la mise en œuvre opérationnelle du SRDEII, il est nécessaire à des fins de gouvernance, de pilotage et d'évaluation, de disposer d'une matrice des directions opérationnelles et de leur pendant satellites sur les thématiques traitées par le schéma à savoir : l'ESS, le tourisme, le foncier économique, l'attractivité, l'internationalisation et le développement économique. Cela permettrait d'avoir une complétude de l'analyse de l'action publique régionale.

Sur la thématique du développement économique

PRÉCONISATION 4.
Évaluer les fruits du soutien aux entreprises

La commission rappelle que, compte tenu de la structuration des entreprises réunionnaises, principalement composée de très petites entreprises (TPE), le financement par des fonds européens peut créer des problèmes de soutenabilité de la trésorerie. L'ingénierie de préfinancement est essentielle pour encourager l'accès aux fonds européens et réduire les risques de trésorerie. De même, le soutien apporté au développement économique reste majoritairement orienté vers des subventions directes aux entreprises. Pour une meilleure évaluation des résultats, il conviendrait de mesurer précisément le nombre d'emplois créés et leur caractère pérenne.

Sur la thématique de l'internationalisation des entreprises

PRÉCONISATION 5.
Consolider un parcours d'accompagnement pour les entreprises en capacité d'exporter à l'international

En parallèle de l'accompagnement du CoSIE pour le développement à l'export, le parcours d'accompagnement pourrait s'appuyer sur une vision en trois temps :

- Un premier temps de diagnostic des entreprises capables d'investir à l'international pour identifier le tissu des entreprises concernées et ainsi sonder leurs besoins personnalisés et leurs freins ;
- Un deuxième temps de pilotage du parcours pour réduire les risques liés à l'internationalisation et proposer les ressources adaptées à chaque typologie d'entreprise ;
- Un troisième temps de suivi et d'analyse pour dresser un bilan des enseignements et renforcer la compétitivité et la réputation de l'entreprise.

La démarche doit être inscrite dans un temps défini et jalonnée de points d'évaluation annuels.

Par ailleurs, les chambres consulaires, dans

leurs missions de conseil, d'accompagnement, de formation, d'innovation et encore de veille économique, offrent un soutien précieux aux entreprises en proposant des conventions pluriannuelles d'objectifs, de moyens et de performances.

PRÉCONISATION 6.

Améliorer la compétitivité et l'insertion régionale pour développer les échanges économiques

Dans son rapport « La Réunion, Terre d'Europe 2050 : construction, stabilisation et projection », le CESER de La Réunion, évoque le nouveau cadre européen de la stratégie de développement pour les RUP et La Réunion [36]. En mai 2004, la Commission européenne a communiqué, à la demande d'approfondissement du Traité d'Amsterdam par le Conseil européen, sur une stratégie politique vis-à-vis des RUP en proposant trois axes :

- L'accessibilité au marché unique,
- L'amélioration de la compétitivité
- La priorité de l'insertion régionale des RUP. [37]

L'enjeu pour le Conseil régional est donc de pouvoir faire reconnaître les spécificités des RUP pour améliorer son intégration économique régionale à l'image du marquage RUP pour les matériaux de construction proposé par le Comité interministériel de l'outre-mer (CIOM) et s'inscrire dans les négociations actuelles des accords de partenariats économiques (APE) sur la zone d'Afrique orientale et australe (AfOA).

PRÉCONISATION 7.

Faire émerger des labels RSE reconnus par les établissements financiers

La commission rappelle l'importance de communiquer sur les enjeux financiers liés à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) comme abordé dans la contribution « Nouvelle approche du financement » [38]. En effet, les financeurs tels que l'Agence française de développement (AFD) ou encore la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ajoutent des critères d'éco-conditionnalité pour l'octroi de crédit. Par ailleurs, le CESER de La Réunion souligne, dans son rapport « Mémorandum sur l'ancrage territorial » l'importance de renforcer la sensibilisation et la formation des acteurs socio-économiques sur la RSE pour pouvoir répondre à ces attentes [39].

36. CESER Réunion, « La Réunion, Terre d'Europe 2050 : construction, stabilisation et projection », octobre 2023.
37 Serge LETCHIMY, « L'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne : Contribution à l'application du cadre dérogatoire au service d'un projet global de développement des régions ultra-périphériques », 2013.
38 CESER Réunion, « Nouvelle approche de financement », décembre 2023.
39 CESER Réunion, « Mémorandum l'Ancrage territorial Réunion », décembre 2017.

Sur la thématique de l'innovation

PRÉCONISATION 8.

Consolider une gouvernance autour de l'économie bleue par la création d'un Parlement de la Mer

Le CESER rappelle cette préconisation issue du rapport « La Réunion, Terre d'Europe 2050 » pour le renforcement de la gouvernance régionale.[40] Le Parlement de la mer est une structure de concertation et de gouvernance dédiée à la gestion et à la valorisation des espaces maritimes et littoraux. Il rassemble différents acteurs du monde maritime et littoral pour discuter, débattre et proposer des actions en faveur du développement durable, de la protection de l'environnement marin, et de la promotion des activités économiques liées à la mer. Ce parlement aurait aussi pour vocation d'organiser la recherche pour développer les énergies marines et valoriser les ressources minières maritimes telles que les nodules polymétalliques. La création d'une telle structure serait une opportunité pour le développement territorial de La Réunion et offrirait une véritable instance de dialogue et de concertation entre les acteurs concernés, y compris le CESER qui représente la société civile. Les citoyens devraient également être consultés pour être pleinement acteurs dans la promotion d'une économie bleue durable.

Sur la thématique du tourisme

PRÉCONISATION 9.

Structurer la gouvernance du tourisme

La commission rappelle sa préconisation au sujet de la nécessité d'une gouvernance du tourisme. Dans la continuité du rapport du CESER « Le Tourisme durable, levier d'une rente de qualité territoriale » cette gouvernance doit prendre en compte la concertation des acteurs privés comme publics.[41]

L'exemple de la mise en œuvre du premier schéma de développement et d'aménagement touristique de la réunion (SDATR) de 2015 a prouvé la nécessité d'améliorer la gouvernance et d'évaluer ces impacts comme l'avait préconisé le CESER dans son avis le rapport d'actualisation du SDATR : *« en l'absence d'une véritable gouvernance, la multiplicité des niveaux décisionnels et l'absence de déclinaison opérationnelle ont conduit à l'échec du premier SDATR ».*[42]

Par ailleurs, la CTAP devrait aborder la question touristique à travers la création d'une commission « tourisme » comme l'avait préconisé le CESER dans son avis sur le rapport d'activité 2022[43].

40. CESER Réunion, « La Réunion, Terre d'Europe 2050 : construction, stabilisation et projection », octobre 2023.
41. CESER Réunion, « Le Tourisme durable, levier de rente de qualité territoriale », août 2021.
42. CESER Réunion, « Avis sur le rapport d'actualisation du schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion », juin 2018.
43. CESER Réunion, Avis des commissions sur le rapport d'activité 2022, juin 2023.

PRÉCONISATION 10.

Renforcer les travaux autour du produit touristique « La Réunion »

Suite à la crise COVID-19 qui a fortement impacté l'industrie du tourisme à l'international, beaucoup d'efforts ont été menés pour la relance de ce secteur. Ces efforts se sont souvent focalisés sur des actions promotionnelles pour booster l'attractivité de la destination et sa compétitivité. Cependant, il est tout aussi important de (re) structurer l'offre et l'expérience à proposer aux visiteurs. Le CESER souhaite une clarification sur le produit touristique et qu'une planification stratégique à long terme soit posée pour maximiser les retombées économiques et optimiser les ressources et les infrastructures.

Sur la thématique de l'économie sociale et solidaire

PRÉCONISATION 11.

Préciser la place des tiers-lieux en tant qu'espace d'inclusion territoriale

Par définition, les tiers-lieux sont *« des lieux qui ne relèvent ni du domicile, ni du travail. Des lieux hybrides qui se situent entre l'espace public et l'espace privé, contribuant ainsi au développement économique et à l'activation des ressources locales »*[44]. Ces espaces doivent servir un réel besoin de la population réunionnaise en favorisant l'inclusion numérique, le soutien au développement durable ou encore revitaliser les quartiers. De plus, leur impact sur le développement économique et social sur le territoire doit être mesuré.

44. Ray OLDENBURG, *The Great, good place*, 1989.

AXE 3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Avis sur l'aménagement durable de l'espace régional

La commission « aménagement durable de l'espace régional » du CESER remercie les directions générales adjointes « développement durable » et « routes et déplacements » du conseil régional pour leurs présentations et leurs disponibilités. Elle souligne l'effort de clarté dans la présentation du document, qui au travers des tableaux d'évaluation et des commentaires sont rendus davantage accessibles et compréhensibles.

La commission avait noté, dès les orientations budgétaires 2023, que l'exercice s'inscrivait dans un contexte particulier de crises successives avec pour corollaires des pénuries de marchandises, des tensions inflationnistes et des hausses du prix de l'énergie.

Ce contexte dégradé tend à orienter notre regard sur les urgences qui en découlent, notamment à travers l'adoption de mesures court-termistes. Or, cette logique met régulièrement à mal une vision plus lointaine mais non moins alarmante, celle du temps long, à l'instar d'un pacte vert remis en cause à l'échelle européenne ou des économies réalisées au plan national sur l'enveloppe relative à la planification écologique.

L'adaptation au changement climatique représente une opération complexe, car elle implique de prendre aujourd'hui des décisions dont les effets ne seront visibles que dans plusieurs décennies. Pourtant, le récent rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) affirme que *« Les choix et les actions mis en œuvre au cours de cette décennie auront des répercussions aujourd'hui et pendant des millions d'années »*[45]. Le Réunion, territoire insulaire et tropical, apparait particulièrement exposée aux effets du changement climatique, dont les effets sont déjà largement observables. Ce bouleversement provoque des changements pour lesquels il convient de s'adapter afin d'*« éviter l'ingérable, gérer l'inévitable »*.

45. GIEC, sixième rapport d'évaluation, 20 mars 2023.

Observations

Rénovation énergétique des logements sociaux

La commission observe l'engagement de la collectivité à accompagner les bailleurs sociaux sur le sujet de la rénovation énergétique et thermique via l'établissement d'une mesure spécifique au sein de la programmation européenne 2021-2027. À ce titre, elle salue le travail collaboratif mené en lien avec l'Association régionale des maîtres d'ouvrage sociaux (ARMOS) et les bailleurs sociaux, conformément à ses préconisations[46], ayant permis à l'aboutissement des premiers dossiers relatifs à l'installation de chauffe-eau solaires collectifs et amenés à être étendus à la rénovation thermique et énergétique pour l'exercice 2024.

Nouvelle route du littoral

La commission observe la mise en service totale du premier tronçon sur l'exercice 2023, amenée à permettre une meilleure sécurisation et une meilleure continuité de service pour les Réunionnais lors de leurs déplacements quotidiens. Elle note par ailleurs le choix du maître d'œuvre et le lancement des sondages géotechniques préalables au démarrage de la construction du second viaduc. Enfin, elle salue l'association du Centre d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) technique, qui doit permettre l'apport de toute son ingénierie sur ce projet, compte tenu de sa complexité et des enjeux qui en découlent.

La charge financière que représente l'achèvement du projet sur les futurs budgets et son assimilation à une logique de rattrapage illustre l'intérêt d'opérer une distinction entre un budget de convergence et un budget de droit commun, tel que l'a souligné la commission FEV.

Grands travaux

La commission prend acte de l'avancée des travaux relatifs au réseau routier. Elle invite la collectivité à développer sa communication sur leur réalisation. Au-delà d'une simple information, il convient d'expliquer avec pédagogie les projets entrepris et les conséquences amenées à en résulter, de sorte à favoriser leur acceptabilité. La commission réitère par ailleurs sa position sur la nécessité de considérer l'enjeu prioritaire du territoire au niveau du développement des transports collectifs.

Intermodalité et transports en commun

La commission note les avancées du tracé du projet de réseau régional de transport guidé (RRTG), projet partagé par les états généraux des mobilités (EGM), qui doit permettre d'acter les besoins fonciers et de nourrir la révision du SAR en concertation et en cohérence avec les projets des intercommunalités[47].

La commission observe par ailleurs les avancées notables sur les mobilités alternatives (voie vélo régionale avec 22 km réalisés, voies réservées aux transports collectifs avec 23 km réalisés, financement de l'aide au covoiturage et d'aires dédiées avec 551 places, etc.) et celles relatives aux EGM, ayant débouché sur la signature d'une déclaration commune par l'ensemble des collectivités parte-

46. CESER Réunion, « Avis sur les orientations budgétaires 2022 », 8 février 2022.
47. CESER Réunion, « Un nouveau SAR pour répondre aux besoins », novembre 2021.

naires. Ces actions en matière de décarbonation devront se poursuivre à travers l'établissement d'un règlement de télétravail interne ambitieux, en cohérence avec ces orientations.

Car jaune

La commission salue le développement de solutions connectées destinées à offrir une meilleure offre de service aux usagers. Dans cette dynamique, elle invite la collectivité, en lien avec le Île de La Réunion mobilité (anciennement Syndicat mixte de transports de La Réunion – SMTR), à mettre en place un guichet unique d'information relatif aux transports publics, chargé de piloter une plateforme *Mobility as a service (MAAS)* [48].

La commission observe par ailleurs la consultation passée dans le cadre de la nouvelle délégation de service public (DSP) Car jaune. Elle alerte sur la nécessité d'élargir le périmètre des plages horaires afin de répondre aux besoins de certains secteurs professionnels spécifiques. Le recours à des solutions alternatives type « voiture de transport avec chauffeur » (VTC) ou transport à la demande telles que présentées ne peuvent pas seules répondre à la problématique, du fait qu'elle continue de privilégier les déplacements individuels au détriment des déplacements collectifs.

La commission rappelle l'intérêt de garantir une interconnexion efficace avec les bus des réseaux urbains. Enfin, elle appelle la collectivité à enclencher une dynamique ambitieuse en matière de transition vers une décarbonation de son parc.

Révision du SAR

La commission note les échéances relatives aux différentes consultations en cours et à venir. Si elle se satisfait de voir que la parole citoyenne est intégrée à une telle procédure, elle souligne, afin que cette co-construction soit partagée par l'ensemble des acteurs, la nécessité d'associer pleinement les conseils consultatifs, représentants de la société civile organisée, afin de faire figurer les apports des démocraties à la fois **électives, représentatives et citoyennes** au sein de ce projet de société, dans l'optique de développer le concernement et la responsabilité de chacun.

La commission observe en outre l'attribution du marché d'AMO pour la révision du SAR qui représente un ETP de dix personnes pendant 5 ans. Elle estime que le choix devra permettre de répondre à des enjeux locaux qui se veulent spécifiques et qui nécessitent à ce titre de posséder une connaissance fine du contexte réunionnais.

Aménagement

La commission observe les avancées mentionnées en auditions sur la future mise en place d'une gouvernance de l'aménagement. Dans son rapport « L'Habitat réunionnais à l'horizon 2050, un projet de société », le CESER avait alerté sur la nécessité de mettre en place une instance à même de piloter une politique transversale sur ces domaines (logement, foncier, aménagement, etc.) [49]. La commission rappelle ainsi les attentes exprimées concernant la nécessité de porter une mise en œuvre opérationnelle, qui permettra de décliner et de concrétiser les opérations d'aménagement sur le territoire.

48. Traduit de l'anglais par « la mobilité comme service ».

49 CESER Réunion, « L'Habitat réunionnais à l'horizon 2050, un projet de société », préconisation n° 2 « *Mettre en place une instance transversale chargée de décliner une politique opérationnelle en matière d'habitat et d'élaborer un schéma régional de l'habitat et de l'hébergement* ».

Déchets

La commission salue avec insistance la finalisation du PRPGD pour lequel la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) devra prendre toute sa place en termes de gouvernance, de coordination et le pilotage.

Énergie

Dans la continuité et en lien direct avec la thématique des déchets, la commission alerte sur l'attention à porter au cycle de vie des équipements photovoltaïques, notamment ceux dotés d'unités de stockage (batteries), et sur la nécessité d'anticiper la création d'une filière d'entretien et de revalorisation en fin de vie de ces équipements à fort impact environnemental.

La commission observe par ailleurs des financements au-delà des projections en matière de photovoltaïque (+ 290), de chauffe-eau solaires (+ 342) et d'actes réalisés dans le cadre du SARé (+ 604), démontrant l'amplification des dispositifs. La commission regrette cependant le retard pris dans la définition du dispositif relatif à la réduction des dépenses énergétiques des ménages défavorisés.

Enfin, la commission salue l'adoption d'une convention cadre de la gouvernance visant à intégrer plus fortement les acteurs non institutionnels. Une approche globale, impliquant tous les acteurs est en effet nécessaire via une gouvernance renouvelée, afin de coordonner efficacement la transition vers les énergies renouvelables.

Préconisations

Logement

PRÉCONISATION 1.
Revoir le champ d'intervention du fonds régional d'aménagement foncier et urbain (FRAFU)

Au regard de l'absence de budget consommé sur la catégorie des logements intermédiaires, à l'instar des derniers exercices budgétaires, la commission préconise que le Conseil régional s'associe à l'ensemble des acteurs pour repenser le cadre d'intervention actuel, qui fait l'objet de nombreux blocages de par sa rigidité, de sorte à élargir le périmètre du dispositif.

La crise actuelle du logement amène plus largement la commission à alerter la collectivité sur la nécessité de réactiver deux espaces de concertation territoriaux stratégiques, à savoir le HCCP d'une part et le CPRDFOP d'autre part [50].

Le HCCP doit permettre de pérenniser une commande publique durable et responsable et accompagner les acteurs du logement en offrant une visibilité, en transparence au regard d'éléments prévisibles.

50. CESER Réunion, « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société : informer, bâtir et transmettre », 2019.

Nouvelle route du littoral

PRÉCONISATION 2.
Expliquer et évaluer les enjeux relatifs à la NRL

La commission préconise d'informer la population sur les financements nécessaires à cette infrastructure et de communiquer sur le fait que cet ouvrage reste un préalable à la réalisation d'un futur grand projet de transports en commun ferré. Elle invite en parallèle la collectivité à mettre en place, au-delà des indicateurs de réalisation destinés à mesurer les bénéfices sur le court terme, des indicateurs de suivi et d'impact amenés à identifier l'ensemble des externalités qui résultent de ce projet.

Intermodalité et transports en commun

PRÉCONISATION 3.
Anticiper la mise en œuvre du RRTG

La commission préconise, dès à présent, d'explorer et négocier des sources de financement, nationales (plan de convergence) et européennes, afin de répondre à cet objectif structurant pour le territoire réunionnais et de préparer ce projet en généralisant le développement d'aménagements de voies réservées aux transports collectifs (VRTC) destinées dans un premier temps aux bus et à terme à un mode ferré léger.

PRÉCONISATION 4.
Engager, au sein du Comité des partenaires, un dialogue sur la question des déplacements professionnels

La commission préconise que la contribution du CESER aux EGM[51], relative à la question particulière des déplacements professionnels, soit débattue au sein du comité des partenaires. Cet espace d'intelligence collective est en effet amenée à représenter l'instance de gouvernance en charge de cette thématique, en lien étroit avec l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT).

PRÉCONISATION 5.
Réguler la gratuité progressive du réseau Car jaune

Au regard de la saturation actuelle du réseau Car jaune, la commission préconise que tout nouvel élargissement de la gratuité soit accompagné d'un développement du réseau et d'infrastructures dédiées. Il convient de planifier de façon coordonnée l'offre et la demande pour ne pas saturer le réseau et provoquer une « expérience client » contre-productive. L'écart entre le nombre d'abonnements gratuits projeté et celui délivré (différentiel de 54 000) appelle en outre à mesurer et dimensionner l'ensemble des effets générés. En cela, la commission invite la collectivité à réaliser une évaluation socio-économique (ESE) pour intégrer les coûts et bénéfices de l'ensemble des parties prenantes et ainsi mesurer objectivement les externalités positives amenées à en découler.

51. CESER Réunion, « Quels déplacements professionnels pour La Réunion », décembre 2023.

Aménagement

PRÉCONISATION 6.
Intégrer l'ingénierie territoriale et le jeune public à la révision du SAR

Au delà de la demande d'associer les démocraties électives, représentatives et citoyennes, la commission préconise que la mise en révision du SAR rassemble les forces vives du territoire pour répondre aux besoins, notamment en y associant d'une part les organismes d'ingénierie publics, possédant un fort degré d'expertise[52], mais également les jeunes générations, via des conventionnements entre le rectorat et la collectivité. Cet élargissement de la consultation doit permettre de tendre vers une démocratie locale permanente propice à une meilleure acceptabilité.

PRÉCONISATION 7.
Intégrer un axe fondamental relatif aux risques et à la résilience du territoire au sein du futur SAR

La révision du SAR doit intégrer un volet risques et résilience à la hauteur des défis que le territoire sera amené à relever dans les décennies à venir. À ce titre, la compréhension des enjeux liés à l'aménagement du territoire est indispensable pour favoriser l'acceptabilité des citoyens. La production de documents pédagogiques et de synthèses, communiqués au réseau des partenaires, constitue ainsi un outil à privilégier.

Biodiversité

PRÉCONISATION 8.
Doter l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) de moyens suffisants

En écho à la notion d'intendance développée au sein du mot du Président, la commission préconise de doter l'ARB de moyens suffisants, tant sur le champ de l'expertise — de sorte à ce qu'elle décline la stratégie nationale de la biodiversité à l'échelle locale — que sur le champ de la communication et de la vulgarisation — production de moyens de communication adaptés — de sorte que ces enjeux soient partagés par l'ensemble des acteurs, au-delà des seuls experts. Il conviendrait également de mener une réflexion sur la coordination de la thématique biodiversité, avec les autres acteurs, pour rechercher notamment des budgets complémentaires.

PRÉCONISATION 9.
Élaborer une stratégie régionale d'adaptation au changement climatique

Parallèlement à la *Conference of the parties (COP)* territoriale, la commission préconise d'établir, à l'instar de certaines régions[53], une feuille de route de la décarbonation à travers une stratégie régionale d'adaptation au changement climatique, qui inclurait les enjeux multidimensionnels qui s'y rattachent et associerait les parties prenantes liées, de sorte à se doter d'une propre stratégie en la matière.

52. CESER Réunion, « L'Habitat réunionnais à l'horizon 2050, un projet de société », préconisation n° 19, *« Renforcer et systématiser le recours au conseil et à l'ingénierie territoriale »*.
53. Région Bretagne, « Ambition climat énergie BZH » ; Région Nouvelle-Aquitaine « Néo terra », etc.

Déchets

PRÉCONISATION 10.

Mettre en place un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) et structurer les filières

La commission préconise, en lien avec le CREFOP, de mettre en place un EDEC, de sorte à permettre le développement et la structuration de vraies filières avec l'ensemble des acteurs et à dynamiser l'emploi local. Il convient en effet de considérer le déchet comme une ressource et une opportunité pour le territoire, en ce qui concerne la création de valeur ou la création d'emplois.

Énergie

PRÉCONISATION 11.

Établir et afficher une feuille de route vers l'autonomie énergétique à l'horizon 2050

La commission préconise d'établir une stratégie énergétique du territoire à l'horizon 2050 — date raisonnablement envisageable d'une autonomie énergétique — à travers la mise en place d'une feuille de route. Celle-ci devra trouver un élargissement vers l'expression citoyenne, pour renforcer l'acceptabilité des politiques publiques. Dans cette dynamique, elle invite la collectivité à soutenir les efforts d'énergies renouvelables locales en sollicitant un soutien spécifique dans le cadre du plan France Relance 2030, mettant l'accent sur les énergies marines et géothermiques, susceptibles d'offrir un grand potentiel pour le territoire. La commission encourage également la collectivité à envisager la mise en place d'un fonds d'investissement souverain, destiné à soutenir le développement des énergies renouvelables en prise de participation dans les différents projets locaux.

PRÉCONISATION 12.

Conditionnaliser les aides relatives aux énergies renouvelables

La commission préconise de conditionnaliser certaines aides en matière de photovoltaïque et de chauffe-eau solaire à des productions locales, dans une optique de développement économique, social et environnemental à l'échelle du territoire.

TABLE

Acronymes et sigles

3DS : loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

AfOA : Afrique orientale et australe.

AGILE : Agence de gestion des initiatives locales en matière européenne.

AMO : assistant à maîtrise d'ouvrage.

APE : accords de partenariats économiques.

APN : activités de pleine nature.

ARI : Agence régionale d'innovation.

ARMOS : Association régionale des maîtres d'ouvrage sociaux.

ATTEE : adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement.

BPL : budget participatif lycéen.

CCEE : Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

CCES : commission consultative d'élaboration et de suivi.

CEREMA : Centre d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

CESER : Conseil économique social et environnemental régional.

CGCT : code général des collectivités territoriales.

CIOM : Comité interministériel des Outre-mer.

COI : Commission de l'océan Indien.

COMP : contrats d'objectifs de moyens et de performance.

COP : Conference of the parties, traduit de l'anglais par « Conférence des parties »

CoSIE : Conseil stratégique de l'internationalisation des entreprises

COVID-19 : Corona virus disease 2019, traduit de l'anglais par « maladie du virus à couronne survenue en 2019 ».

CPRDFOP : contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles.

CPRUP : Conférence des présidents des Régions ultra-périphériques.

CREFOP : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.

CTAP : Conférence territoriale de l'action publique.

DCSS : Direction de cohésion sociale et des solidarités

DDCIRI : Direction dédiée au déploiement de la stratégie de coopération institutionnelle et relations internationales.

DGCL : Direction générale des collectivités locales.

DOCR : Direction dédiée à l'aspect opérationnel de la coopération avec le développement du programme INTERREG OI.

DSP : délégation de service public.

EDEC : engagement de développement de l'emploi et des compétences

EEI : commission « économie, emploi et innovation »

EGM : états généraux des mobilités

EPCC : établissements publics de coopération culturelle.

ESE : évaluations socio-économiques.

ESIROI : École supérieure d'ingénieurs Réunion océan Indien

ETP : équivalents temps plein.

FAIRE : fonds de participation d'aide à l'investissement régional des entreprises.

FEAMPA : fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture.

FEDER : fonds européen de développement régional.

FEDER-CTE : coopération territoriale européenne.

FER : commission « formation, éducation et recherche ».

FEV : commission « finances et évaluation de l'action publique ».

FRAFU : fonds régional d'aménagement foncier et urbain.

FRDE : fonds régional pour le développement et l'emploi.

FSE+: fonds social européen plus.

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

GPEC : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques.

INTERREG : programme FEDER inter-régional

IORA : Indian ocean rim association, traduit de l'anglais par « Association des pays riverains de l'océan Indien » États riverains de l'océan Indien.

NDICI : Neighbourhood, development and international cooperation instrument, traduit de l'anglais par « instrument de voisinage, de coopération au développement, et de coopération internationale ».

NOTRe : loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

NRL : nouvelle route du littoral.

OI : océan Indien

OM : octroi de mer.

PO : programme opérationnel.

PPI / PPF : plan pluriannuel d'investissement et plan pluriannuel de fonctionnement.

PREP 974 : plan régional d'éducation populaire de La Réunion.

Prépa. INP : préparation à l'Institut national polytechnique.

PRIC : pacte régional d'investissement dans les compétences.

PRPGD : plan régional de prévention et de gestion des déchets.

QCS : commission « qualité de vie, culture et solidarité ».

RACA : rapport d'activité et comptes administratifs.

React EU : *Recovery assistance for cohesion and the territories of European union* (traduit de l'anglais par « aide au redressement pour la cohésion et les territoires de l'Union européenne »).

RRTG : réseau régional de transport guidé.

RUP : région ultra-périphérique.

SAR : schéma d'aménagement régional.

SBA : stratégie du bon achat.

SMTR : Île de La Réunion mobilité (anciennement Syndicat mixte de transports de La Réunion).

SPASER : schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

SPRO : service public régional d'orientation.

SRDEII : schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation.

SRESRI : schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

SRFSS : schéma régional des formations sanitaires et sociales.

TPE / PME : très petites, petites et moyennes entreprises.

VRTC : voie réservée aux transports collectifs.

VTC : voiture de transport avec chauffeur.

ANNEXE

Lettre de saisine

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Sainte-Clotilde, le 07 JUIN 2024

Monsieur le Président
du Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional
Bâtiment du Chaudron
73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE

D2024/8335

Affaire suivie par : Annie-Claude CLAIN
DGSSAC
Tél : 0262 48 71 08 - Mél : annie-claude.clain@cr-reunion.fr

N/REF : D2024/8335

OBJET : ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL DU VENDREDI 28 JUIN 2024

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine Assemblée Plénière du Conseil Régional aura lieu le **vendredi 28 juin 2024.**

J'ai le plaisir de vous adresser les rapports suivants sur lesquels je vous serais obligée de bien vouloir me faire parvenir l'avis de votre Assemblée :

- **Budget 2024 – Projet de Budget Supplémentaire / Décision Modificative N° 2 pour l'exercice 2024**
- **Rapport d'activité 2023**
- **Comptes de gestion de la Région Réunion pour l'exercice 2023**
- **Comptes Administratifs de la Région Réunion pour l'exercice 2023**
- **Budget Région – Budget principal, annexes et autonomes / Affectation de résultat de l'exercice 2023**
- **Approbation du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et son rapport environnemental**

Ces rapports vous seront transmis par mail.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente,
Huguette BELLO

CONSEIL RÉGIONAL, Avenue René Cassin Moufia, BP 67190, 97801 SAINT-DENIS CEDEX 9
Tél : 0262 48 70 00 – Mél : region.reunion@cr-reunion.fr

**Avis élaboré par le Conseil économique,
social et environnemental régional (CESER) de La Réunion.**

Président : Dominique VIENNE.
Directrice : Valérie FERRERE.

Directeur de la publication : Dominique VIENNE.

Conception et réalisation :
CESER Île de La Réunion, juin 2024, version 1.1.

50 ANS

CESER

ÎLE DE LA RÉUNION

CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

73, boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE

0262 979 630

Ceser-reunion.fr

**S'abonner à « L'actu. du CESER »,
la lettre d'information mensuelle pour suivre
toutes les actualités.**

Facebook Linkedin Youtube

Region Reunion

**OUVRIR LA VOIE,
ÉCLAIRER LA DÉCISION,
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE**